

Commission des moyens du 26 juin 2026

Conseil d'administration du 6 juillet 2026

Avis N°2026_42

Objet : Organisation de la facturation et la prise en charge des soins – Service de santé étudiante (SSE)**Références :**

Pièce 01 – Règlement concernant l'organisation de la facturation et la prise en charge des soins

Exposé de la décision :

Depuis septembre 2018, un centre de santé a été créé au sein du service de santé étudiante de l'université de Tours. Le SSE peut accueillir les étudiants de l'université et des établissements conventionnés pour des soins préventifs et curatifs.

Ce centre propose des consultations spécialisées aux étudiants en médecine générale, gynécologie, psychiatrie et soins infirmiers, sans avance de frais pour l'étudiant, en complément de l'offre existante.

La philosophie du projet est que l'étudiant n'ait pas d'avance de frais à faire en consultant le SSE, sous réserve de présenter sa carte étudiante et/ou sa carte vitale et sa carte de mutuelle, selon les types de consultations.

Le règlement vise à encadrer l'organisation de la facturation notamment quand un étudiant n'a pas la capacité de présenter les documents demandés (carte vitale, carte de mutuelle) et n'a pas la capacité de prendre en charge financièrement les frais liés à la consultation.

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Validation du règlement concernant l'organisation de la facturation et la prise en charge des soins au sein du SSE.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

Règlement concernant la facturation et la prise en charge des soins du centre de santé

Préambule :

Aider chaque étudiant à réunir les conditions favorables à son bien-être physique et mental, facteur de sa réussite universitaire, sociale, personnelle et professionnelle, est une mission et un objectif fondamental de l'université.

L'université a fait le choix, depuis le 1er octobre 2018, de réorienter le service de santé à destination des étudiants vers un continuum entre soins préventifs et soins curatifs.

Ce continuum intègre la prévention et la promotion de la santé, ainsi que la demande de soins curatifs des étudiants. Pour ce faire, un centre de santé a été créé au sein du Service de Santé Étudiante (SSE).

Ce centre propose des consultations spécialisées aux étudiants en médecine générale, gynécologie, psychiatrie et soins infirmiers, sans avance de frais pour l'étudiant, en complément de l'offre existante.

La philosophie du projet est que l'étudiant n'ait pas d'avance de frais à faire en consultant le SSE, sous réserve de présenter sa carte étudiante et/ou sa carte vitale et sa carte de mutuelle, selon les types de consultations.

Article 1 — Types de consultations

Il existe deux types de consultations :

- Soit il s'agit d'une consultation "non centre de santé" (type psychologue, diététicienne, assistante sociale, mission handicap, prévention, etc.) : les consultations sont prises en charge par les professionnels du SSE et ne sont pas facturés aux étudiants.
- Soit il s'agit d'une consultation "centre de santé" (type gynécologie, médecine générale, psychiatrie ou soins infirmiers) : la consultation est facturée (part Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et part Assurance Maladie Complémentaire (AMC)) – voir modalités de prise en charge à l'article 2.

Article 2 — Facturation et prise en charge

Le fonctionnement est le suivant :

- Si l'étudiant dispose d'une affiliation à la Sécurité Sociale et d'une mutuelle avec laquelle le SSE a conventionné : l'étudiant n'avance aucun frais. Le SSE pratique le tiers payant généralisé, c'est-à-dire sur la part Sécurité Sociale et sur la part mutuelle, puis se fait rembourser par la CPAM et la mutuelle.
- Si l'étudiant dispose d'une affiliation à la Sécurité Sociale et d'une mutuelle non conventionnée avec le SSE : le SSE pratique le tiers payant sur la part obligatoire (Sécurité Sociale) seulement. L'étudiant n'avance pas de frais sur la part Sécurité Sociale, mais avance la part mutuelle et se charge lui-même de la demande de remboursement auprès de sa mutuelle.
- Si l'étudiant dispose uniquement d'une affiliation à la Sécurité Sociale et n'a pas de mutuelle, ou s'il ne dispose d'aucune affiliation (étudiant étranger en cours d'affiliation à la Sécurité Sociale notamment), le SSE



souhaite acter la possibilité de prise en charge par le service sans charge pour l'étudiant. Cela est à condition que l'étudiant rencontre une assistante du service social et enclenche, dans les meilleurs délais, une démarche pour accéder aux droits de la Sécurité Sociale et à une mutuelle. La prise en charge sur la part Sécurité Sociale demeurera jusqu'à régularisation (tous les étudiants ayant l'obligation de bénéficier de la Sécurité Sociale). Quant à la part mutuelle, soit l'étudiant enclenche une démarche, soit il refuse de le faire et devra alors payer systématiquement la part restante.

Deux rendez-vous au maximum seront possibles dans le service en gratuité totale. Au-delà, la part mutuelle devra être réglée (soit par l'étudiant, soit via sa mutuelle s'il en prend une).

Le SSE se réserve la possibilité de procéder à des exceptions dans des situations de précarité extrême.

Dans le cas d'un étudiant qui disposerait d'une mutuelle mais qui ne serait pas en mesure de présenter l'attestation lors de sa venue dans le service, les frais devront être avancés.

Article 3 — Evolution de la facturation des actes infirmiers

Depuis l'ouverture du centre de santé au 1er octobre 2018, la direction du service de santé étudiante avait pris la décision de ne pas télétransmettre les feuilles de soin correspondant aux actes infirmiers, au regard de leur faible nombre.

Elle considérait que la charge administrative inhérente représentait un coût en temps humain plus important que les sommes à récupérer. Un manque à gagner a donc été engendré pour lequel aucun remboursement auprès de l'assurance maladie et des mutuelles ne peut être exigé.

Le nombre de ces actes étant plus conséquent à ce jour, le SSE appliquer désormais leur facturation systématique depuis le 1er septembre 2025.

Article 4 — Gratuité et possibilité des prise en charge par le SSE

Deux rendez-vous au maximum seront possibles dans le service en gratuité totale. Au-delà, la part mutuelle devra être réglée (soit par l'étudiant, soit via sa mutuelle s'il en prend une).

Le SSE se réserve la possibilité de procéder à des exceptions dans des situations de précarité extrême.

Dans le cas d'un étudiant qui disposerait d'une mutuelle mais qui ne serait pas en mesure de présenter l'attestation lors de sa venue dans le service, les frais devront être avancés.

Commission des moyens du 26 juin 2026

Conseil d'administration du 6 juillet 2026

Avis N°2026_43

Objet : Règlement de concours attribuant un prix 2026 de la Fédération de Recherche en Infectiologie (FÉRI) au meilleur projet collaboratif pendant les journées d'animation scientifique Loire-Val-Health (supérieur à 5 000€)

Références :

Pièce 02 – Règlement du jeu-concours

Exposé de la décision :

L'Université de Tours organise la remise d'un « prix » de la Fédération de Recherche en Infectiologie (FÉRI) du meilleur projet collaboratif » pendant les deux journées d'animation scientifique Loire-Val-Health (LVH) qui auront lieu du 6 juillet 2026 à 8h au 7 juillet 2026 à 17 h.

Ce prix consiste à récompenser la meilleure équipe ayant présentée le projet de recherche scientifique collaboratif durant ces journées qui auront lieu à l'hôtel Westotel Tours – Val de Loire, 10 rue Maire de Lorraine – 37700 La Ville aux Dames.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables au jeu-concours.

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Acceptation du règlement du prix SFR FÉRI 2026, d'un montant de 12 000 €.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

Règlement du Jeu-concours

« Attribution du prix au meilleur
projet de recherche collaboratif lors
des journées d'animation scientifique
Loire Val Health »

Organisé par :

Université de Tours, SFR FED 4225



Article 1 — Objet et organisation

L'Université de Tours organise la remise d'un « prix » de la Fédération de Recherche en Infectiologie (FÉRI) du meilleur projet collaboratif » pendant les deux journées d'animation scientifique Loire-Val-Health (LVH) qui auront lieu du 6 juillet 2026 à 8h au 7 juillet 2026 à 17 h.

Ce prix consiste à récompenser la meilleure équipe ayant présenté le projet de recherche scientifique collaboratif durant ces journées qui auront lieu à l'hôtel Westotel Tours – Val de Loire, 10 rue Maire de Lorraine – 37700 La Ville aux Dames.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables au jeu-concours.

Article 2 — Candidatures et inscriptions

L'inscription au « Prix FÉRI du meilleur projet collaboratif » se fait par envoi de dossier de candidature en réponse à un appel à projet publié sur le site de l'événement <https://loirevalhealth.fr/navigation/evenements/loire-val-health-scientific-days-2026>. Les participants doivent indiquer leurs noms, prénoms, emails et soumettre un dossier complet mentionnant les auteurs, le résumé du projet, les équipes FÉRI impliquées, des mots clés ainsi qu'une bibliographie. L'inscription se termine le 24 mai 2026 à 17 h

Le Prix est ouvert à tous les membres de la SFR 4225.

Une personne ne peut participer qu'une fois au « Prix FÉRI du meilleur projet collaboratif ».

La participation au « Prix FÉRI du meilleur projet collaboratif » implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et des conditions du présent règlement. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation de l'équipe ayant soumis un projet collaboratif.

Article 3 — Sélection des gagnants

Le projet lauréat sera désigné par un jury composé de chercheurs et/ou enseignants-chercheurs statutaires, membres des unités de recherche de la FÉRI (voir la liste des unités : <https://www.infectiologie-regioncentre.fr/Equipes-de-recherche-Plateformes-experimentales-technologiques-Centres-de-ressources-biologiques>).

Les membres du jury auront à évaluer l'ensemble des projets proposés selon une grille de critères prédéfinie (voir en Annexe de ce document). Les membres du jury seront sélectionnés par les co-directeurs de la FÉRI dans la liste de modérateurs des deux journées d'animation scientifique Loire Val Health, selon les critères suivants : chercheurs et/ou enseignants-chercheurs statutaires membres d'unités variées de la FÉRI, assistant aux deux journées complètes d'animation scientifique annuelles, n'appartenant pas aux unités impliquées dans les projets candidats (impartialité) et ayant accepté le rôle de membre du jury. Le jury est composé d'un minimum de 4 personnes.

Si 4 modérateurs de session des JAS FÉRI-2 ne sont pas disponibles sur les deux jours, ou que des conflits d'intérêts existent, les co-directeurs sélectionneront des chercheurs et/ou enseignants-chercheurs statutaires, membres des unités de recherche de la FÉRI, dans l'assistance, avec les mêmes critères de sélection (appartenance à la FÉRI, présence sur les deux jours, impartialité, accord).

Le projet lauréat sera annoncé lors des journées d'animation scientifique de la SFR FED 4225 chaque année (un projet lauréat par an).



Article 4 — Désignation des prix

Un prix de 12 000 euros sera attribué aux unités de recherche du projet lauréat. Il sera réparti entre les différentes équipes/unités concernées selon les indications du porteur de projet.

Article 5 — Acheminement des prix

Le projet lauréat sera prévenu dans un délai d'un mois suivant la fin de la journée scientifique par courrier électronique à l'adresse électronique déclarée par les participants lors de leur inscription. Aucun courrier ne sera adressé aux participants, seuls les gagnants seront contactés.

Le prix sera versé sur le compte des unités de recherche en fonction des indications données par le porteur de projet dans un délai de trois mois suivant la fin de la journée scientifique.

Article 6 — Protection des données à caractère personnel

L'exécution du concours pour le Prix FéRI nécessite la mise en place d'un traitement de données à caractère personnel.

La collecte et le traitement de ces données sont opérés en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après appelé « RGPD »).

Chaque organisateur est responsable de la collecte et du traitement qui concernent les données des participants inscrits dans leur établissement, à savoir :

- Université de Tours : 60, rue du Plat d'étain, 37020 Tours Cedex 1

Les données collectées et traitées par un des organisateurs ne sont pas transférées aux autres organisateurs.

Les finalités de ce traitement, qui concerne des personnes majeures et des personnes mineures, sont :

- De permettre la gestion administrative du concours.

La collecte et le traitement des données sont fondées sur le consentement libre, éclairé et univoque des participants.

La collecte et le traitement des données sont obligatoires pour participer au concours, notamment afin de pouvoir entrer en contact avec les participants. Tout refus de collecte et de traitement des données, exprimé par le participant lors de son inscription, entraîne sa non-participation au Concours.

Sont enregistrées les catégories de données à caractère personnel suivantes :

- Des données relatives à l'identité et coordonnées : civilité, nom de naissance, nom d'usage, prénoms, adresse électronique.

Ces données sont collectées via les dossiers de candidatures envoyés en réponse à l'appel à projets.

Les destinataires des données sont les services énoncés ci-après, appartenant à un des organisateurs :

- Pour l'Université de Tours : SFR FED 4225 FéRI et équipe Loire Val-Health, Direction de la Recherche et de la Valorisation.

Les données personnelles enregistrées dans le traitement sont conservées en base active pour une durée de cinq ans à compter du terme du concours.

A l'issue de ces durées, les données et documents sont supprimés.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, de retrait de leur consentement, d'un droit à la portabilité, d'un droit à l'effacement des données et d'un droit de définir le sort de leurs données après décès relativement à l'ensemble des données qui les



concernent. Le retrait de leur consentement pendant le concours aura pour conséquence le retrait de leur participation.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant à dpo@univ-tours.fr.

Les participants disposent enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, à savoir la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Article 7 — Responsabilité

L'organisateur pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle modifier substantiellement le présent règlement ou, dans le cas de tout autre événement de force majeure ou cas fortuit, même émanant de sa propre responsabilité, cesser tout ou partie du jeu.

La participation au présent jeu-concours implique, le cas échéant, la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, l'organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement / fonctionnement du jeu-concours ;
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- Des problèmes d'acheminement ;
- Du fonctionnement de tout logiciel ;
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu-concours ou ayant endommagé le système d'un participant ;
- Du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu-concours, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que l'organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu-concours ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. S'il était contraint d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Article 8 — Fraude

En cas de fraude, les organisateurs se réservent le droit, à tout moment du concours, de sanctionner, voire d'exclure, tout comportement non conforme à l'éthique du concours.

L'organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les



dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au jeu-concours sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

Article 9 — Organisation et informations

Le présent règlement est déposé à la Direction des affaires juridiques et du patrimoine de l'université de Tours. Il est consultable par toute personne en prenant rendez-vous à l'adresse suivante : daj@univ-tours.fr.

Article 10 — Droit applicable et règlement des litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les participants peuvent présenter leurs éventuelles contestations relatives au présent jeu-concours en adressant, dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats, une demande écrite à l'adresse suivante :

Université de Tours
Direction des affaires juridiques et du patrimoine
60, rue du Plat d'Étain
37020 Tours Cedex 1
Mail : daj@univ-tours.fr

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal judiciaire de Tours.

À Tours, le [Date de signature]

Pour l'université de Tours,

Le Président

Philippe ROINGEARD

Commission des moyens du 26 juin 2026

Conseil d'administration du 6 juillet 2026

Avis N°2026_44

Objet : Attribution d'une subvention à l'association des étudiants de l'IAE (sup à 2500 €)**Références :**

Pièce 03 – convention d'attribution de subvention au profit de l'association des étudiants de l'IAE

Exposé de la décision :

L'Association ASSO IAE TOURS est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, et est domiciliée dans les locaux de l'IAE TOURS Val de Loire, 50 avenue Jean Portalis, 37200 TOURS. Son objet social est de dynamiser la vie étudiante de l'IAE de TOURS Val de Loire en supportant la gestion financière et administrative des projets émanant des étudiants.

L'ASSO IAE TOURS soutient deux types de projets étudiants. Le premier regroupe des projets pédagogiques menés sur deux ans par les étudiants de Licence 2 et 3, encadrés par l'équipe enseignante et répartis en huit thématiques. Le second concerne des initiatives spontanées de tous niveaux, comme des visites d'entreprises ou séminaires, gérées avec l'aide administrative de l'association. Ces projets visent à développer l'autonomie et l'engagement des étudiants.

Le bureau de l'ASSO IAE TOURS se réunit régulièrement, en présence du directeur Adjoint à la vie étudiante de l'IAE TOURS Val de Loire. Ses réunions sont hebdomadaires au premier et second semestre. Selon le besoin, d'autres réunions sont organisées avec ou sans la présence du Directeur Adjoint.

Deux assemblées générales sont organisées chaque année : en septembre et en avril. Comme chaque année, l'ASSO IAE TOURS a obtenu la labellisation « IAE France Partner » décernée par le réseau IAE France. À ce titre, des représentants du bureau ont participé à l'assemblée des associations labellisées à Paris, favorisant les échanges de bonnes pratiques entre associations étudiantes. Cette labellisation, ainsi que le statut d'« Association étudiante de l'Université de Tours », implique le respect de la charte « manifestation festive et responsable », comprenant notamment la prévention des risques, la lutte contre le bizutage et les discriminations, et la formation à la sécurité. L'association s'engage également, à travers ses projets, à lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les discriminations de toute nature, et à œuvrer pour la préservation des ressources.

L'ASSO IAE TOURS demande une subvention pour :

- Les projets L2/L3 > 4.000 €
- D'autres projets (séminaires et événements), avec une aide par étudiant selon le type d'activité > 16.000 €

Un plafond total est fixé pour l'ensemble des demandes à 20.000 euros.

Au titre des projets étudiants de Licence 2 et de Licence 3, l'ASSO IAE TOURS sollicite auprès de l'IAE Tours Val de Loire une subvention de 4 000 €, soit une diminution de 2 000 € par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse traduit la volonté de l'association de participer aux efforts budgétaires auxquels l'Université de Tours est actuellement confrontée. Cette réduction a été rendue possible grâce à une politique de maîtrise des dépenses, notamment concernant les frais de réception liés aux événements, ainsi qu'aux recettes générées par les activités de la cafétéria de l'association.

Au titre des projets autres que ceux du dispositif L2/L3, la subvention demandée est de 100€ par étudiant dans le cadre des séminaires organisés sur plusieurs jours et de 50€ par étudiant dans le cadre des projets de visite ou d'évènement à la journée. Les montants demandés sont calculés sur la base des capacités d'accueil des formations, à hauteur de 16000 euros maximum.

Pour mener à bien cette initiative, l'ASSO IAE TOURS sollicite une subvention dont le montant total est fixé à 20.000 euros (4.000 euros et 16.000 euros) afin de financer les actions prévues et garantir leur qualité et leur accessibilité.

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Validation de la convention d'attribution d'une subvention de 20.000 € à l'association des étudiants de l'IAE.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

Convention relative à l'attribution d'une subvention n°

Bénéficiaire : ASSO IAE TOURS

Projet financé : Demande de subventions

Date(s) de réalisation du projet : année 2026-2027



Convention relative à l'attribution d'une subvention

Entre

L'université de Tours,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
sise 60, rue du Plat d'Étain 37020 Tours Cedex 1,
représentée par Monsieur Philippe ROINGEARD, son Président,
ci-après désignée par « l'Université » ;

Et

ASSO IAE TOURS,
Sise 50, avenue Jean Portalis 37200 Tours
représentée par Mademoiselle Sarah FONTENIER, sa Présidente
N° SIRET : 48034154400017
ci-après désigné par « le Bénéficiaire » ;

L'Université et le Bénéficiaire sont ci-après désignés par la ou les « Partie(s) ».

Vu le décret-loi du 2 mai 1938 relatif au budget, notamment ses articles 14 et 15 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 à 10-1 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la circulaire du Premier ministre en date du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu les statuts de l'université ;

Vu le règlement intérieur de l'université ;

Vu la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe ROINGEARD en qualité de Président ;

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université ;



PREAMBULE

L'Association ASSO IAE TOURS est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, et est domiciliée dans les locaux de l'IAE TOURS Val de Loire, 50 avenue Jean Portalis, 37200 TOURS. Son objet social est de dynamiser la vie étudiante de l'IAE de TOURS Val de Loire en supportant la gestion financière et administrative des projets émanant des étudiants.

L'ASSO IAE TOURS soutient deux types de projets étudiants. Le premier regroupe des projets pédagogiques menés sur deux ans par les étudiants de Licence 2 et 3, encadrés par l'équipe enseignante et répartis en huit thématiques. Le second concerne des initiatives spontanées de tous niveaux, comme des visites d'entreprises ou séminaires, gérées avec l'aide administrative de l'association. Ces projets visent à développer l'autonomie et l'engagement des étudiants.

Le bureau de l'ASSO IAE TOURS se réunit régulièrement, en présence du directeur Adjoint à la vie étudiante de l'IAE TOURS Val de Loire. Ses réunions sont hebdomadaires au premier et second semestre. Selon le besoin, d'autres réunions sont organisées avec ou sans la présence du Directeur Adjoint.

Deux assemblées générales sont organisées chaque année : en septembre et en avril.

Comme chaque année, l'ASSO IAE TOURS a obtenu la labellisation « IAE France Partner » décernée par le réseau IAE France. À ce titre, des représentants du bureau ont participé à l'assemblée des associations labellisées à Paris, favorisant les échanges de bonnes pratiques entre associations étudiantes. Cette labellisation, ainsi que le statut d'« Association étudiante de l'Université de Tours », implique le respect de la charte « manifestation festive et responsable », comprenant notamment la prévention des risques, la lutte contre le bizutage et les discriminations, et la formation à la sécurité. L'association s'engage également, à travers ses projets, à lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les discriminations de toute nature, et à œuvrer pour la préservation des ressources écologiques.

Ceci exposé, il est conclu la présente convention

1. CADRE DU PARTENARIAT

Article 1 – Objet

Par la présente convention, le Bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les projets compris dans la demande de subvention pour l'année 2026-2027, en annexe de la présente convention (annexe 1) :

=

- Les projets L2/L3
 - D'autres projets (séminaires et événements), avec une aide par étudiant selon le type d'activité.
- Un plafond total est fixé pour l'ensemble des demandes.

Article 2 – Date d'effet, durée de la convention



La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle prend fin au plus tard au 31 décembre de l'année N de la date de fin de réalisation de l'action subventionnée.

Article 3 – Montant de la subvention

L'université s'engage à verser au Bénéficiaire une subvention de vingt mille euros (20.000 €) conformément au budget prévisionnel en annexe n°1.

Le Bénéficiaire ne peut reverser les subventions en tout ou partie à une autre structure, sauf autorisation expresse de l'université.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

La subvention énoncée à l'article 3 est versée en deux fois sur le compte du Bénéficiaire.

Un premier versement d'un montant de seize mille euros (16 000€), correspondant à 80 % de la subvention, est effectué à la signature de la présente décision.

Le solde sera versé après réalisation des projets et sur présentation d'un bilan financier.

N° IBAN : FR76 1940 6370 9767 1749 6455 354

BIC : AGRIFRPP894

Date ou événement déclencheur	Montant versé
10.09.2026	80 % soit 16.000 euros

Pour l'Université, la dépense est imputée à l'adresse budgétaire suivante :

Centre financier :	J3Z
Centre coût :	J_JVIE_01
Destination	D1152
Compte-budgétaire	65780000
N° fournisseur Sifac	1697

Article 5 – Engagements du Bénéficiaire

En contrepartie de la subvention versée, le Bénéficiaire s'engage :

- à respecter les stipulations de la présente convention ;
- à respecter et faire respecter par ses dirigeants, membres, bénévoles et, le cas échéant, salariés le contrat d'engagement républicain annexé à la présente décision. À ce titre, le Bénéficiaire informe par tout moyen ses membres des engagements énoncés dans ledit contrat. Sont imputables à l'association les manquements commis par ses dirigeants, ses membres, ses bénévoles ou, le cas échéant, ses salariés agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de

prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient ;

- à inviter l'université à prendre part aux travaux et manifestations organisés au titre du projet énoncé à l'article 1^{er} ;
- à faire état du soutien de l'université lors de ses manifestations et dans ses publications ;
- à apposer ou faire apposer le logotype de l'université sur l'ensemble des supports de communication, publications et lors des interventions ou présentations dans le cadre d'opérations de relations publiques et presse réalisés dans le cadre de la présente convention et pendant sa durée d'exécution (cf. charte graphique ci-dessous).

L'université autorise le Bénéficiaire à reproduire, représenter, diffuser, à des fins de communication, promotion et information interne et externe dans le cadre du projet énoncé à l'article 1^{er}, ses nom et logotypes sur tout support et par tout procédé connus ou inconnus au jour de la signature de la Convention, aux seules fins d'exécution et pour la durée des obligations à la charge du Bénéficiaire au titre de la présente convention.



2. DISPOSITIONS RELATIVES A L'EXECUTION ET AUX RELATIONS FONDEES SUR LA CONVENTION

Article 6 – Gestion de la convention

La gestion du contrat est assurée :

- Pour l'université,
 - o La gestion administrative est assurée par Véronique BERTIN-ENCELOT • Mail : veronique.bertin-encelot@univ-tours.fr • Tél. : 02.47.36.13.70 ;
 - o La gestion financière est assurée par Patricia SAGET • Mail : patricia.saget@univ-tours.fr • Tél. : 02.47.36.11.04 ;
- Pour le bénéficiaire, par Sarah FONTENIER Présidente de l'association • Mail : sarah.fontenier@etu.univ-tours.fr ;

Les correspondances postales doivent être envoyées au siège social des parties.

Article 7 – Suivi de l'exécution de la convention

Le Bénéficiaire présente à l'université dans les deux mois qui suivent le terme de la convention prévu à l'Article 2 :

- un compte-rendu financier ;
- un rapport d'activité.

Article 8 – Contrôles administratifs

L'université pourra diligenter à tout moment des contrôles afin de vérifier la bonne exécution de la convention par le Bénéficiaire. Le Bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives



des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Tout refus de communication desdits documents entraîne le reversement de la subvention.

Article 9 – Sanctions

En cas de violation d'une ou plusieurs obligations énoncées dans la présente convention (utilisation de la subvention pour la réalisation d'un autre projet, modification substantielle du projet sans accord écrit de l'université, non-communication du bilan moral et financier, non-réalisation du projet, etc.), l'université met en demeure le Bénéficiaire par courriel de régulariser dans les plus brefs délais la situation et de lui transmettre toute observation pouvant justifier lesdits manquements.

En l'absence de réponse ou de régularisation dans un délai déterminé par l'université, celle-ci peut :

- ordonner, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, le reversement, dans un délai de six mois à compter de la décision, de tout ou partie des sommes versées sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance ;
- exercer son pouvoir de résiliation unilatérale tel que prévu à l'article 14-1.

En cas de violation du contrat d'engagement républicain prévu à l'article 5, l'université met à même le Bénéficiaire de présenter des observations écrites et, le cas échéant, sur sa demande, des observations orales, dans un délai qu'elle détermine. Le Bénéficiaire peut se faire assister par un conseil ou représenter par un mandataire de son choix. En l'absence de régularisation, l'université procède à la résiliation unilatérale de la convention telle que prévue à l'article 14-1 de la présente convention et enjoint au Bénéficiaire de lui restituer, dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait, les sommes versées.

Lorsque la résiliation est fondée sur la violation du contrat d'engagement républicain prévu à l'article 5, le montant du reversement est calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.

La décision de résiliation unilatérale est notifiée au représentant de l'État dans le département et aux autres autorités et organismes concourant, à la connaissance de l'université, au financement du Bénéficiaire.

Article 10 – Protection des données à caractère personnel

1. L'Université de Tours et son Cocontractant sont considérés comme chacun Responsables des traitements qu'ils mettent en œuvre pour assurer l'exécution du présent contrat, au sens de l'article 4 (7) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).

2. Les Parties s'engagent à respecter le cadre juridique régissant les traitements de données à caractère personnel et tout particulièrement le RGPD, les lois et règlements nationaux en vigueur. Les Parties coopèrent pour garantir que les traitements des données sont effectués dans le respect des normes relatives à la protection des données personnelles.

3. L'Université de Tours a nommé un Délégué à la protection des données (DPD), facilement joignable par les personnes concernées, notamment par la publication d'un moyen de contact sur son site



internet institutionnel. Le Cocontractant communique le nom d'une personne référente en matière de protection des données. Les Parties assurent que les personnes susmentionnées puissent librement communiquer entre elles.

Pour l'Université de Tours	Pour le cocontractant
Déléguée à la protection des données Direction des affaires juridiques et du patrimoine 60, rue du Plat d'Etain 37 000 Tours dpo@univ-tours.fr	Sarah FONTENIER Présidente de l'ASSO IAE TOURS ASSO IAE TOURS, Sise Inst Adm Entreprises 50 Avenue Jean Portalis 37200 TOURS

La Partie concernée informe immédiatement l'autre Partie en cas de changement de l'identité ou du moyen de contact des personnes susmentionnées.

4. Les Parties enregistrent les traitements nécessaires à l'exécution de la Convention dans leur registre des traitements respectifs. Elles maintiennent chacune à jour ce registre.

5. Chacune des Parties est responsable du bon traitement des exercices des droits visés aux articles 15 à 23 du RGPD qui la concernent.

Lorsqu'elles reçoivent une demande d'exercice des droits, chaque Partie a la responsabilité de fournir l'ensemble des informations visées à l'article 13 du RGPD, incluant notamment les grandes lignes de l'accord conclu dans le cadre du présent Contrat.

6. Chacune des Parties est responsable de la déclaration des violations de données qui concernerait son traitement auprès de l'autorité compétente. Dans le cas où les deux Parties sont susceptibles d'être concernées par la violation de données de l'une des Parties, les Parties s'informent et se coordonnent en cas de communication auprès des personnes concernées.

7. Chaque Partie s'engage à garantir la sécurité des données personnelles en sa possession lors de la réalisation des traitements qui lui sont propres dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

Article 11 – Avenants

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte.

Les stipulations du présent article ne font pas échec à l'usage par l'université de son pouvoir général de modification unilatérale du contrat, à condition que celui-ci ne modifie pas l'économie générale de la convention.

Article 12 – Annexes

Les annexes font partie intégrante de la présente convention.



Article 13 – Responsabilité et assurance

Le projet est exécuté sous la responsabilité exclusive du Bénéficiaire. La responsabilité de l'université ne peut être engagée.

Le Bénéficiaire souscrit, pour l'exécution dudit projet, une assurance de responsabilité civile et de biens auprès d'une compagnie notoirement solvable.

Article 14 – Résiliation unilatérale de la convention

La présente convention peut faire l'objet d'une résiliation unilatérale par chacune des parties selon les modalités figurant aux articles 14-1 et 14-2.

En cas d'exercice du pouvoir de résiliation unilatérale, la subvention versée par l'université devra lui être partiellement ou totalement restituée selon les modalités énoncées à l'article 9.

Article 14-1 – Résiliation pour faute

En cas de manquement du Bénéficiaire à ses obligations, l'université peut résilier unilatéralement la convention. Elle lui notifie sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prend effet dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de ladite lettre, cachet de la poste faisant foi.

Le Bénéficiaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Préalablement à l'exercice de cette faculté, l'université doit mettre en œuvre une procédure contradictoire consistant en une mise en demeure du Bénéficiaire, dans un délai déterminé par elle, de régulariser dans les plus brefs délais la situation et de lui transmettre toute observation pouvant justifier lesdits manquements. L'exercice du pouvoir de résiliation unilatérale ne peut alors intervenir qu'en cas d'issue infructueuse.

Article 14-2 – Résiliation à l'initiative du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, moyennant un préavis écrit de deux mois et sans être tenu à une quelconque indemnité à ce titre. Dans ce cas, le Bénéficiaire n'a droit qu'à la partie de la subvention correspondant à l'exécution partielle du projet défini à l'article 1^{er}.

Article 15 – Règlement des litiges

En cas de différend sur l'exécution ou l'interprétation de la convention, les parties engagent une procédure de résolution amiable avec l'aide d'un tiers, le médiateur, choisi par elles ou, à défaut, désigné par la juridiction compétente.

En l'absence de tout accord à l'issue de cette procédure, les parties peuvent saisir le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1.

Si signature manuscrite : Acte signé en deux exemplaires.

Si signature électronique : Acte signé au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé.



À Tours, le 09.06.2026

Pour l'Université de Tours,

Le Président

Philippe ROINGEARD

Dossier de demande de subvention de l'ASSO IAE TOURS auprès de l'Université de Tours

Année 2026-2027



BUREAU SORTANT

Président : Vianney Guiton

Vice-président : Douggy Voyer

Trésorier : Maxime Landais

BUREAU ENTRANT

Présidente : Sarah Fontenier

Vice-président : Vianney Guiton

Trésorier : Tom Lemoine

PREAMBULE

1. Présentation de l'association

L'ASSO IAE TOURS est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, créée le 18 novembre 1991. Son siège social est situé au sein de l'IAE Tours Val de Loire, 50 avenue Jean Portalis à Tours.

Labellisée « Association Étudiante Université de Tours » et « IAE France Partner », elle constitue la structure centrale de la vie étudiante de l'IAE Tours Val de Loire. À ce titre, elle assure la continuité des actions étudiantes et contribue au rayonnement de l'établissement auprès des étudiants, des partenaires institutionnels et du réseau national des IAE.

L'ASSO IAE TOURS constitue l'unique structure juridique support des activités étudiantes organisées au sein de l'IAE Tours Val de Loire. Elle fédère les différents projets étudiants développés au sein de l'établissement et accompagne chaque année un grand nombre d'étudiants dans la réalisation de leurs initiatives ou dans la continuité des projets.

2. Missions de l'association

L'ASSO IAE constitue la structure centrale, administrative, financière et logistique de l'ensemble de la vie étudiante de l'IAE Tours Val de Loire. Elle remplit un rôle d'intermédiaire essentiel entre les étudiants porteurs de projets, l'IAE, l'Université, le CFA des Universités Centre-Val de Loire, les financeurs publics et les partenaires privés.

Concrètement, l'association :

- Veille au respect des obligations réglementaires applicables aux manifestations organisées sous sa responsabilité ;
- Réceptionne, répartit et suit l'utilisation des subventions attribuées aux différents projets ;
- Accompagne les responsables de projets dans leurs démarches ;
- Assure les démarches administratives et financières des séminaires pédagogiques ;
- Garantit la continuité institutionnelle entre les générations de bureaux.
- Assure la gestion administrative, financière, comptable et juridique des projets étudiants.

Par ailleurs, l'ASSO IAE TOURS assure l'accompagnement administratif et financier des séminaires pédagogiques organisés au sein des formations de Licence 3 et de Master. À ce titre, elle prend notamment en charge :

- Les demandes de financement ;
- Le suivi budgétaire ;
- Les conventions administratives ;
- Les paiements et remboursements ;
- Le suivi des justificatifs nécessaires aux organismes financeurs.

Chaque projet bénéficie de l'accompagnement d'un enseignant référent chargé d'apporter un soutien pédagogique aux étudiants. L'association peut également bénéficier des conseils de M. Mickaël David, Directeur adjoint à la vie étudiante de l'IAE Tours Val de Loire. Ces interventions demeurent consultatives et n'affectent pas l'autonomie de l'association dans sa gouvernance et ses prises de décision.

3. Financement de l'association

L'ASSO IAE TOURS finance ses activités grâce à plusieurs ressources :

- Les subventions de l'IAE Tours Val de Loire et de l'Université de Tours ;
- Les financements du CFA Centre-Val de Loire pour les séminaires pédagogiques ;
- Les aides de la CVEC et du FSDIE ;
- Les partenariats avec des entreprises et organismes locaux ;
- Les recettes issues de la cafétéria étudiante ;
- Les inscriptions et participations aux événements organisés via HelloAsso.

Ces financements permettent à l'association de soutenir les projets étudiants, d'accompagner les séminaires pédagogiques et de proposer des actions accessibles au plus grand nombre d'étudiants.

C'est plus léger, plus naturel et largement suffisant pour un préambule. Les détails sur les montants et les financeurs pourront être développés plus loin dans le dossier.

BILAN D'ACTIVITÉ (2025-2026)

1. Gouvernance et vie du bureau

1.1 Composition du bureau



1.2 Fonctionnement interne

Le bureau s'est réuni **chaque semaine** tout au long de l'année universitaire, permettant un suivi régulier des projets, des subventions et des dossiers administratifs en cours. Ces réunions ont constitué le cœur du pilotage de l'association : validation des dépenses, accompagnement des responsables de projets, points d'avancement sur les partenariats et la communication.

La collaboration entre les pôles secrétariat, trésorerie, partenariats et communication a été fluide et constructive. La présence d'un référent pédagogique institutionnel, Mickaël David, a permis de maintenir un lien fort avec la direction de l'IAE et d'assurer la cohérence des décisions prises.

L'année a également été marquée par un travail important de **structuration et de professionnalisation** des pratiques internes : rigueur documentaire, numérotation des pièces comptables, suivi des acomptes et tableaux de bord semestriels.

2. Fonctionnement propre de l'ASSO IAE

2.1 Gestion administrative et financière

L'essentiel du travail du bureau a consisté à assurer le bon fonctionnement administratif et financier de l'ensemble des projets étudiants. Cela s'est traduit par :

- La réception, l'instruction et le suivi de **26 dossiers de projets étudiants** ;
- La gestion de **6 séminaires**, mobilisant plus de 41 000 € de financements
- La production des bilans financiers par projet, des demandes de solde et des états récapitulatifs de dépenses ;
- La tenue d'un fichier comptable central avec numérotation des pièces, suivi des acomptes et double contrôle ;
- La gestion d'une caisse physique et d'un compte bancaire au Crédit Agricole Touraine Poitou.

Le budget de fonctionnement propre de l'ASSO IAE s'est élevé à 469,38 € de charges et 469,38 € de produits, soit un résultat équilibré. Les principales charges ont concerné les frais bancaires, l'assurance annuelle, les fournitures administratives, les achats de calendriers et les frais de correspondance.

2.2 Accompagnement des projets étudiants

Le bureau a joué un rôle d'accompagnement actif auprès des responsables de chacun des 26 projets : information sur les démarches de subvention, aide à la constitution des dossiers, suivi des justificatifs, relances, et validation des dépenses. Cet accompagnement a nécessité un investissement humain significatif, en particulier pour les projets dont les responsables étaient peu familiers des procédures administratives.

2.3 Communication

Le pôle communication a assuré une présence active sur les réseaux sociaux de l'association Instagram et LinkedIn — tout au long de l'année. La communication a couvert l'ensemble des événements organisés par les projets étudiants, les temps forts de la vie de l'IAE (Journées Portes Ouvertes, Foulées de l'IAE, Coupe de France des IAE, ...) ainsi que les actions de l'ASSO IAE elle-même. L'outil Canva Pro a été utilisé pour garantir une cohérence graphique entre les différents supports.

2.4 Partenariats

Le pôle partenariats a mené un travail soutenu de prospection tout au long de l'année : envoi de propositions, relances, création de packs partenaires en lien avec le Bureau des Sports (BDS). Des contacts ont été établis avec plusieurs entreprises et structures locales — Crédit Agricole, Burger King, Fil Bleu / Keolis, Auchan, Intersport, AXA, Carrefour avec des résultats concrets sur certains dossiers, notamment pour les Foulées de l'IAE et les événements sportifs du BDS.

Si toutes les démarches n'ont pas abouti à des partenariats formalisés, la dynamique engagée constitue une base solide pour le bureau suivant.

3. Les 26 projets étudiants pilotés

L'ASSO IAE Tours a piloté et soutenu **26 projets étudiants** au cours de cette année. Ces projets couvrent l'ensemble des dimensions de la vie étudiante à l'IAE : formation, insertion professionnelle, vie culturelle, sport, engagement citoyen et cohésion de promotion.

Ils ont permis l'organisation de nombreux événements, ateliers, concours, actions de sensibilisation, sorties et activités contribuant au dynamisme de l'IAE Tours Val de Loire et à l'engagement des étudiants.

3.1 Sport et grands événements

Foulées de l'IAE — Le temps fort et festif de l'année. Cette course, ouverte aux étudiants, personnels, entreprises partenaires et habitants du territoire, a permis de renforcer la visibilité de l'IAE Tours Val de Loire tout en favorisant la pratique sportive et l'engagement associatif. L'événement a mobilisé de nombreux bénévoles ainsi que plusieurs partenaires publics et privés (Heure Tranquille, Mc Donalds, Caisse d'Épargne, Super U, Avenir Rénovation, Urban Trail Tours). Les Foulées 2026 ont une nouvelle fois représenté le plus grand projet financier de l'association mais ce projet a également permis de faire un don de 4 000€ à l'association Adel Centre.

Bureau des Sports (BDS) — Le BDS a organisé tout au long de l'année une série d'activités sportives fédératrices : tournois de padel, football à cinq, laser game, sorties sportives et participation à plusieurs compétitions inter-IAE. Le BDS a également représenté l'IAE Tours Val de Loire lors de la Coupe de France des IAE organisée à Perpignan (avril 2026, environ 40 à 50 étudiants).

IAE Challenge — L'association a participé à deux concours inter-établissements : le concours de gestion à Orléans et le concours d'éloquence inter-IAE à Annecy. Ces participations ont représenté l'IAE Tours Val de Loire dans des compétitions nationales.

3.2 Projets formation et insertion professionnelle

Objectif IAE — Projet d'aide à l'orientation et de promotion des formations de l'IAE, ayant rassemblé **150 participants** lors d'une journée d'information.

IAE Finance Club — Organisation de la Trading Cu, concours de simulation boursière ayant attiré des participants via inscription payant.

Objectif Stage / Alternance — Projet d'accompagnement à la recherche de stage et d'alternance, ayant fonctionné avec des moyens limités.

Entraide IAE, Cordées de la Réussite, Objectif Parcoursup, Global Students et IAE Alumni — Ces projets à vocation de tutorat, d'orientation et d'insertion ont assuré des missions de fond tout au long de l'année.

3.3 Projets culturels et artistiques

Six projets culturels ont animé la vie de l'IAE cette année, témoignant de la richesse et de la diversité de l'offre associative :

- **IAE Photo** — Projet le plus rentable du pôle culture : photos de classe, concours photo. Il couvre également les événements des autres projets tel que les Foulées de l'IAE cela permet de réduire certains coûts et de créer de la cohésion entre les différents projets. Un projet exemplaire dans sa gestion.
- **IAE Musique** — Quiz musical, achat d'enceinte, concours de chant avec participation à Terre du Son.
- **IAE Lecture** — Chasse aux livres et animations autour de la lecture.
- **IAE Cinéma** — Séances, coffrets, concours cinéphile.
- **Art Culinaire** — Ateliers sandwich, petits déjeuners, événement Chandeleur, conférence sur le gaspillage alimentaire.

IAE Beaux-Arts, IAE Théâtre — Présents dans l'écosystème associatif sans activité financière cette année.

3.4 Projets citoyens, solidaires et de cohésion

Planète Durable — Projet dédié aux enjeux environnementaux et à la transition écologique au sein de l'IAE.

Solidarité IAE — Actions de solidarité et d'entraide.

30 Ans IAE — Événement marquant les 30 ans de l'IAE Tours, organisé autour d'une tombola.

Ludo IAE — Soirées poker, jeux de société, activités ludiques de cohésion.

3.5 Services aux étudiants

Cafétéria Étudiante — Service de restauration légère animé (problème avec cette manière de dire) tout au long de l'année : ventes quotidiennes, présence aux Foulées et à la JPO. Contribution positive au bilan.

Recherche pour Tous — Séance de présentation et d'animation autour de la recherche en gestion.

IAE Com, Club Entreprises — Présents dans l'écosystème sans activité financière cette année.

4. Les séminaires pédagogiques

L'accompagnement des séminaires pédagogiques constitue l'une des missions les plus structurantes (problème avec cette manière de parler) de l'ASSO IAE. Ces projets mobilisent des budgets importants, impliquent des dizaines d'étudiants apprentis et exigent un travail administratif rigoureux : montage des conventions avec le CFA, attribution des financements de l'Université, suivi des acomptes, règlement des différentes factures, collecte des justificatifs et production des bilans.

Au titre de l'année 2025-2026, l'ASSO IAE a géré **6 séminaires pédagogiques** (dont 5 conventions CFA signées à ce jour), totalisant **174 apprentis**.

BILAN MORAL (2025-2026)

1. Points forts de l'année

- **Une gestion financière rigoureuse** — Le résultat net positif, la tenue d'une comptabilité structurée et le traitement de 6 séminaires témoignent du sérieux administratif du bureau.
- **Un écosystème associatif vivant** — 26 projets actifs, des dizaines d'événements, une vie étudiante dense couvrant le sport, la culture, la formation et la citoyenneté.
- **Des séminaires d'envergure** — Plus de 155 apprentis ont participé à des séminaires de formation en France et en Europe, avec des visites d'entreprises, d'institutions européennes et d'acteurs de l'innovation.
- **Un événement phare réussi** — Les Foulées de l'IAE ont généré plus de 16 900 € de recettes et permis un **don de 4 000 € à l'association Adel Centre**.
- **Une dynamique de communication renforcée** — Présence régulière sur Instagram et LinkedIn, harmonisation graphique via Canva Pro.
- **Un rayonnement national** — Participation à la Coupe de France des IAE (Perpignan, avril 2026), au concours d'éloquence inter-IAE (Annecy) et au concours de gestion (Orléans).

2. Axes d'amélioration

- **Charge administrative élevée** — Le suivi de 26 projets, 6 séminaires et plusieurs dizaines de justificatifs a représenté une charge de travail considérable, parfois sous-estimée en début d'année par les membres du bureau.
- **Développement des partenariats encore fragile** — Malgré un travail de prospection soutenu, une partie des contacts n'a pas abouti à des partenariats formalisés. La professionnalisation du pôle reste un enjeu pour l'année suivante.
- **Engagement inégal des projets** — Certains projets n'ont pas produit de bilan ou ont eu une activité très limitée, rendant difficile une valorisation exhaustive de la vie associative.

BILAN FINANCIER (2025-2026)

1. Les projets étudiants

Ci-dessous les résultats financiers des différents projets ayant généré des flux financiers. En effet, de nombreux projets d'étudiants, dans le cadre des projets de 2^{ème} et 3^{ème} année, ne génèrent aucune dépense.

	CHARGES	PRODUITS	RÉSULTAT
PROJETS L2/L3	-25 471,59 €	26 746,39 €	1274,8 €
FOULEES	-15 610,20 €	16 910,50 €	1 300,30 €
30 ANS IAE	- 683,29 €	777,00 €	93,71 €
ART CULINAIRE	- 213,90 €	267,42 €	13,52 €
ASSO IAE TOURS	- 469,38 €	469,38 €	- €
BUREAU DES SPORTS	- 9 500,40 €	8 563,30 €	- 937,10 €
ENTRAIDE IAE	- 60,00 €	60,00 €	- €
CAFETERIA ETUDIANTE	- 1 942,78 €	2 240,69 €	297,91 €
IAE CHALLENGE	- 530,00 €	500,00 €	- 30,00 €
IAE CINEMA	- 47,74 €	50,00 €	2,26 €
IAE FINANCE CLUB	- 303,00 €	303,00 €	- €
IAE LECTURE	- 135,25 €	140,00 €	4,75 €
IAE MUSIQUE	- 153,05 €	169,00 €	15,95 €
IAE PHOTO	- 120,00 €	390,00 €	270,00 €
LUDO IAE	- 61,98 €	61,98 €	- €
OBJECTIF IAE	- 280,00 €	300,00 €	20,00 €
OBJECTIF STAGE/ALTERNANCE	- 15,00 €	- 13,50 €	1,50 €
RECHERCHE POUR TOUS	- 15,00 €	- €	- 15,00 €
OBJECTIF PARCOURSUP	- €	- €	- €
PLANETE DURABLE	- €	- €	- €
SOLIDARITE IAE	- €	- €	- €
IAE COM	- €	- €	- €
IAE BEAUX-ARTS	- €	- €	- €
IAE THEATRE	- €	- €	- €
CORDEES DE LA RÉUSSITE	- €	- €	- €
CLUB ENTREPRISES	- €	- €	- €
IAE ALUMNI	- €	- €	- €

2. Les séminaires

Séminaire	Formation	Partic.	Budget total (accordé)	Subv. CFA	Subv. IAE	Sold e
Bordeaux	M2 MSD	18	6 358,00 €	4 918 €	1 440,00 €	0,00 €
Lille – Bruxelles	L3 GEPEE	47	18 798,46 €	14 384,00 €	3 680,00 €	0,00 €
Toulouse	M MQP–MAE	34	9 895,54 €	7 175,54 €	2 720,00 €	0,00 €
Bordeaux	M CGAO	33	18 141,30 €	10 797,30 €	2 640,00 €	0,00 €
Paris	M2 Finance	29	3 362,22 €	2 461,7€	2 320,00 €	0,00 €
Bordeaux	M2 Executive MQP	19	1 542,80 €	—	1 542,80 €	0,00 €
TOTAL — 6 séminaires		176	57 738,32 €	39 736,54 €	14 302,80 €	0,00 €

Les montants figurant dans la colonne "Subv. CFA" correspondent aux sommes effectivement versées après déduction des reliquats, et non aux montants initialement accordés par convention. En effet, lorsque le coût réel d'un séminaire s'est avéré inférieur aux prévisions, le solde non utilisé a été restitué au CFA des Universités Centre-Val de Loire, conformément aux modalités de chaque convention.

Sur les 6 séminaires organisés, 5 ont bénéficié d'un financement du CFA des Universités Centre-Val de Loire, tandis que l'ensemble des 6 séminaires a été soutenu par l'IAE Tours – Université de Tours.

3. Résultat consolidé de l'exercice 2025-2026

Le tableau ci-dessous présente le résultat consolidé de l'ensemble des activités de l'ASSO IAE Tours pour l'année universitaire 2025-2026.

Activité	Charges	Produits	Résultat
Projets étudiants (26 projets L2/L3)	25 471,59 €	26 746,39 €	+ 1 274,80 €
Séminaires pédagogiques (6 séminaires)	57 738,32 €	57 738,32 €	0,00 €
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	83 209,91	84 484,71	+ 1 274,80

4. Niveau de trésorerie

L'évolution de la trésorerie de l'association sur l'exercice 2025-2026 est présentée ci-dessous.

Élément de trésorerie	Ouverture (sept. 2025)	Clôture (juin 2026)	Variation (€)
Caisse physique	482,00 €	970, 00 €	+ 488,00 €
Compte bancaire (crédit Agricole Touraine Poitou)	13 050,00 €	13 836, 80 €	+ 786,80 €
TRÉSORERIE TOTALE	13 532,00 €	14 806,80 €	+ 1 274,80 €

PERCEPTIVES ET PROJETS

POUR L'ANNÉE 2026-2027

L'année universitaire 2026-2027 marquera une étape importante dans le développement de l'ASSO IAE TOURS. Sous l'impulsion de la nouvelle équipe dirigeante, une réflexion globale sera menée sur l'organisation des projets étudiants de l'association afin d'améliorer leur efficacité, leur visibilité et leur contribution à la vie étudiante de l'IAE Tours Val de Loire et de l'Université de Tours.

Dans cette perspective, l'ensemble des projets fera l'objet d'une réévaluation déjà engagée par la nouvelle équipe. L'objectif est d'optimiser les effectifs, de clarifier les missions de chaque initiative étudiante et d'assurer une meilleure répartition des actions menées par l'association. Certains projets pourront être fusionnés, réorganisés ou supprimés lorsque leur objet ne répondra plus aux besoins identifiés. À l'inverse, de nouveaux projets pourront voir le jour afin de développer de nouvelles initiatives au bénéfice des étudiants.

Parmi les nouveaux projets envisagés figure notamment « 24h Impact », initiative développée par la Jeune Chambre Économique de Tours. Ce projet aura vocation à organiser chaque année un événement réunissant majoritairement des étudiants autour de la création d'entreprise, de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Sa reprise par l'ASSO IAE TOURS permettra de renforcer les liens entre les étudiants, les acteurs économiques du territoire et l'Université de Tours.

L'année 2026-2027 sera également marquée par la 30^e édition des Foulées de l'IAE, événement emblématique organisé par l'association. Cette manifestation sportive contribue depuis plusieurs décennies au rayonnement de l'IAE Tours Val de Loire et participe activement à la promotion de l'engagement étudiant. À l'occasion de cet anniversaire, plusieurs actions spécifiques seront mises en œuvre afin de valoriser l'histoire de l'événement et de proposer une édition exceptionnelle aux étudiants, personnels, anciens diplômés, partenaires et le grand public.

Par ailleurs, le Bureau des sports organisera un week-end au ski à destination des étudiants de l'IAE. Cette action aura pour objectif de favoriser la cohésion entre les promotions, de développer la pratique sportive et de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté étudiante de l'IAE Tours Val de Loire.

Au-delà de ces actions phares, l'ASSO IAE TOURS poursuivra son engagement en faveur de l'animation de la vie étudiante, de l'intégration des nouveaux étudiants, du développement d'actions collectives, de la solidarité étudiante et de la promotion des formations de l'IAE Tours Val de Loire. À travers ses différents projets, l'association entend contribuer activement au dynamisme et à l'attractivité de l'Université de Tours tout en favorisant l'engagement étudiant et l'acquisition de compétences complémentaires à la formation académique.

DEMANDE DE SUBVENTION

Au titre des projets étudiants de Licence 2 et de Licence 3, l'ASSO IAE TOURS sollicite auprès de l'IAE Tours Val de Loire une subvention de 4 000 €, soit une diminution de 2 000 € par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse traduit la volonté de l'association de participer aux efforts budgétaires auxquels l'Université de Tours est actuellement confrontée. Cette réduction a été rendue possible grâce à une politique de maîtrise des dépenses, notamment concernant les frais de réception liés aux événements, ainsi qu'aux recettes générées par les activités de la cafétéria de l'association.

La répartition de cette subvention est réalisée en fonction de la nature des projets soutenus. Les concours bénéficient d'une aide forfaitaire de 100 € et les ateliers d'une aide forfaitaire de 50 €. Pour certains concours, ce montant est ajusté en fonction de coûts spécifiques additionnels, tels que la SACEM (pour IAE Musique et IAE Cinéma), la facilité à nouer des partenariats ou la fréquentation passée de l'évènement.

Pour les projets relevant des catégories « Événement », « Visite », « Déplacement » ou « Investissement », la ventilation se fait en fonction des besoins financiers ou de la visibilité de l'évènement.

Une enveloppe de 600 € est par ailleurs destinée au fonctionnement général de l'association afin de couvrir les déplacements à Paris des membres du bureau dans le cadre de la labellisation IAE FRANCE PARTNER et afin de couvrir les frais bancaires et d'assurance, ainsi que les fournitures administratives.

Au titre des projets autres que ceux du dispositif L2/L3, la subvention demandée est de 100€ par étudiant dans le cadre des séminaires d'une semaine (L3 GEPEE, M2 MARKETING et M2AE+MQP, M2CGAO), et de 50€ par étudiant dans le cadre des projets de visite ou d'évènement à la journée (M2 FINANCE). Les montants demandés sont calculés sur la base des capacités d'accueil des formations.

Le détail des montants sollicités figure dans le tableau prévisionnel présenté ci-dessous.

Tableau récapitulatif

PROJETS L2/L3		4 000,00 €
FONCTIONNEMENT		600,00 €
ASSO IAE TOURS	FONCTIONNEMENT	600,00 €
ATELIER		200,00 €
ART CULINAIRE	ATELIER PATISSERIES DU MONDE	50,00 €
	ATELIER PRODUITS REGIONAUX	50,00 €
CLUB ENTREPRISES	CONFERENCE MÉTIERS	50,00 €
IAE LECTURE	GOUTER DU CLUB DE LECTURE	50,00 €
CONCOURS		700,00 €
ART CULINAIRE	ORGANISATION D'UN CONCOURS CULINAIRE	100,00 €
IAE PHOTO	ORGANISATION D'UN CONCOURS PHOTO	100,00 €
IAE CHALLENGE	ORGANISATION CONCOURS ELOQUENCE DE L'IAE	100,00 €
	ORGANISATION DU BUSINESS GAME DE L'IAE	100,00 €
IAE FINANCE CLUB	ORGANISATION D'UN CONCOURS FINANCIER	100,00 €
IAE LECTURE	ORGANISATION D'UN CONCOURS ECRITURE	50,00 €
IAE MUSIQUE	ORGANISATION D'UN CONCOURS BLINDTEST	150,00 €
DEPLACEMENT		550,00 €
OBJECTIF PARCOURSUP	DEPLACEMENTS DANS LES LYCEES	250,00 €
IAE CHALLENGE	DEPLACEMENT / PARTICIPATION A UN CONCOURS	300,00 €
EVENEMENT		1800,00 €
FOULEES	ORGANISATION DE LA COURSE DES FOULEES DE L'IAE	400,00 €
IAE CINÉMA	ORGANISATION DE LA NUIT DU COURT MÉTRAGE	200,00 €
IAE THÉÂTRE	ORGANISATION D'UNE PIÈCE DE THÉÂTRE	200,00 €
BUREAU DES SPORTS	PARTICIPATION COUPE DE FRANCE DES IAE	1000,00 €
INVESTISSEMENT		150,00 €
LUDO IAE	ACHAT DE JEUX	150,00 €
HORS PROJETS L2/L3		16 000,00 €
L3 GEPEE	SEMINAIRE	5 500,00 €
M2 MARKETING	SEMINAIRE	3 000,00 €
M2AE+MQP	SEMINAIRE	3 000,00 €
M2 CGAO	SEMINAIRE	3 000,00 €
M2 FINANCE	VISITE	1 500,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE		20 000,00 €

BUDGET PRÉVISIONNEL

PROJETS	DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
FONCTIONNEMENT ASSO	Achats de pull pour les membres du bureau	30	Subvention Université	600
	Frais de compte crédit agricole	70		
	Outils numérique	150		
	Assurance pour l'année	300		
	Impressions feuilles	50		
IAE CHALLENGE	Organisation d'un business game	150	Subvention Université	500
	Organisation d'un concours d'éloquence	100	Subvention Autre	150
	Déplacement concours concours IAE	500	Inscription	100
IAE FINANCE CLUB	Prix gagnant trading club	280	Subvention Université	100
	Buffet remise prix	50	Inscription	280
IAE CINEMA	Organisation nuit du court-métrage	400	Subvention Université	200
	Organisation sortie cinéma	20	Financement extérieur	130
	Événement informatif cinéma	0	Inscription	70
IAE LECTURE	Achat livres pour chasse aux livres	140	Subvention Université	100
	Organisation concours d'écriture	50	Subvention	140
	Goûter du club lecture pour les événements	50		
IAE MUSIQUE	Prix concours de chant	70	Subvention Université	150
	Organisation concours blindtest	150	Autre financement	70
IAE PHOTO	Impression photos de classe	100	Vente photo de classe	400
	Concours photo	100		
	Photo CV et LinkedIn	0		
IAE THEATRE	Réservation salle de théâtre + matériel	200	Subvention université	200
	Costumes	100	Autre subvention	100
	Cours de théâtre	100	Vente de places	100
LUDO IAE	Achat de jeux vidéos	150	Subvention Université	150
	Organisation pokers	15	Inscription poker	30
OBJECTIF IAE	Goûter score IAE blanc	300	Inscription	330
	Réservation salle score IAE blanc	0		
	Correction	0		
OBJECTIF PARCOURSUP	Déplacements dans des lycées	250	Subvention Université	250
CAFETERIA	Achat de marchandises			
ART CULINAIRE	Atelier pâtisseries du monde	50	Subvention Université	200
	Atelier produits régionaux	50	Inscription concours	40
	Organisation d'un concours culinaire	140		
CLUB ENTREPRISE	Organisation de plusieurs conférences métiers	50	Subvention Université	50
24H IMPACT	Organisation événement	-	Financement extérieur	-
			Inscription à l'événement	-
BUREAU DES SPORTS	Padel	260	Vente places padel	350
	Five	800	Vente places five	1100
	Laser Game	700	Vente places laser game	1000
	Pull et t-shirt	1600	Vente pull et t-shirt	2200
	Frais annexe coupe de France	200	Financement extérieur	950
	Déplacement compétition	3500	Urban trail	700
			Subvention Université	1000
FOULEES DE L'IAE	Alimentaire (ravitaillement)	550	Inscription dossards	14000
	Médailles personnalisées	1800	Financement extérieur (partenariat)	2800
	Sac de sport	1450	Subvention Université	400
	T-shirt coureurs	3800		
	Puces Dossards	2000		
	Matériels divers	75		
	Matériel Chronométrage	300		
	Poste de Secours	400		
	CDR 37	200		
	Groupe électrogène	650		
	Gymno'Bus	750		
	Location Camion	550		
	Essence	70		
	T-shirt Bénévoles	500		
	Pull équipe des foulées	370		
RESULTAT	TOTAL DEPENSES	24690	TOTAL RECETTES	28940
SÉMINAIRES	DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
M2 MARKETING	Organisation séminaire	7000	Subvention Université	3000
			Subvention CFA	4000
M2 AE et MQP	Organisation séminaire	10000	Subvention Université	3000
			Subvention CFA	7000
M2 CGAO	Organisation séminaire	19000	Subvention Université	3000
			Subvention CFA	16000
M2 Finace	Organisation séminaire	3500	Subvention Université	1500
			Subvention CFA	2000
L3 GEPEE	Organisation séminaire	19000	Subvention Université	5500
			Subvention CFA	13500
RESULTAT	TOTAL DÉPENSES	58500	TOTAL RECETTES	58500

Note explicative relative au budget prévisionnel 2026-2027

Le budget prévisionnel présenté a été élaboré sur la base des projets actuellement envisagés pour l'année universitaire à venir. Toutefois, il convient d'apporter plusieurs précisions quant à son contenu et à son niveau de détail.

Dans un premier temps, certains projets ou actions menés par l'association ne figurent pas dans ce document. En effet, certaines initiatives n'ont pas vocation à générer des dépenses ou des recettes et ne nécessitent donc pas d'inscription budgétaire particulière.

Par ailleurs, le niveau de détail présenté correspond aux orientations et aux objectifs fixés par la nouvelle présidente pour l'année prochaine. Néanmoins, l'association étant gérée par et pour les étudiants, les besoins, les priorités et les projets peuvent évoluer en fonction des équipes qui seront en charge de leur mise en œuvre. Les montants indiqués constituent donc des estimations réalisées à partir des informations actuellement disponibles.

Concernant le projet 24H Impact, aucun détail financier n'est présenté à ce stade. Des réunions sont encore prévues avec la Jeune Chambre Économique de Tours afin de préciser l'organisation de l'événement ainsi que la manière dont notre association souhaite reprendre cette initiative. Nous ne disposons donc pas encore d'éléments suffisamment précis pour établir un budget prévisionnel fiable. Toutefois, cet événement, organisé depuis trois ans par la Jeune Chambre Économique, a toujours été réalisé à l'équilibre. Cet objectif d'équilibre financier constitue également notre référence pour les prochaines éditions.

S'agissant des séminaires, le détail des dépenses et des recettes n'est pas encore disponible. Leur organisation est confiée à des étudiants de master désignés à la rentrée universitaire, qui détermineront eux-mêmes les destinations, les activités et les modalités d'organisation. Seules des enveloppes budgétaires globales peuvent donc être présentées à ce stade. Ces estimations reposent sur les dépenses constatées lors des années précédentes, tout en tenant compte de l'évolution des prix, de l'inflation et de l'augmentation constante des coûts de transport.

Ainsi, ce budget prévisionnel a vocation à fournir une estimation réaliste des besoins financiers de l'association, tout en conservant la souplesse nécessaire à l'adaptation des projets aux attentes des futurs étudiants porteurs de ces initiatives.



ANNEXE N°2

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BENEFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.



Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.



ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Commission des moyens du 26 juin 2026

Conseil d'administration du 6 juillet 2026

Avis N°2026_45

Objet : Campagne habilitation diplômes université (DU-DIU-AU) de l'UFR ASH**Références :**

- Pièce 04 – Tableau récapitulatif des tarifs du DUMI

Exposé de la décision :

Le DUMI, diplôme universitaire des musiciens intervenants, formation portée par l'Université et la DRAC (ministère de la Culture) est une formation se déroulant sur deux ans. La formation propose également la possibilité de réaliser cette formation sur trois ans avec un dispositif pédagogique particulier.

Cette formation a été présentée en 2024 au conseil d'UFR et pour lequel, il n'y a aucun changement. Le CFMI perçoit une subvention annuelle de 225.000 euros de la DRAC.

La proposition de renouvellement de la formation a été adoptée à l'unanimité par le conseil d'UFR d'arts et sciences humaines du 20 janvier 2026.

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Il s'agit de voter les tarifs de la formation comme suit :

DUMI en deux ans :

- Formation initiale : 178 euros (droit d'inscription – niveau licence)
- Formation continue : 2070 euros
- Formation continue tarif réduit : 850 euros

Seuls les droits d'inscriptions sont perçus annuellement

DUMI en trois ans :

- Formation initiale : 178 euros (droit d'inscription – niveau licence)
- Formation continue : 3105 euros
- Formation continue tarif réduit : 1275 euros

Seuls les droits d'inscriptions sont perçus annuellement.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

Tarifs de formation continue des formations

hors LMD

UFR ASH					
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT FC	TARIF FI
formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par l'UFR					
Diplôme d'Université					
Musicien intervenant (DUMI) - DU (formation sur deux ans)	UFR	1226 h	2 070 €	850 €	178*
Musicien intervenant (DUMI) - DU (formation sur 3 ans)	UFR	1145 h	3 105 €	1 275 €	178*

pas accès à la
commission
d'aide

* Seuls les droits d'inscriptions sont perçus annuellement. Tarifs des droits d'inscription pour l'année universitaire 2025-2026 - sous réserve de l'évolution des droits d'inscription par arrêté ministériel

Commission des moyens du 26 juin 2026

Conseil d'administration du 6 juillet 2026

Avis N°2026_46

Objet : Tarification de 3 nouvelles formations en UFR Médecine (2DU et un AU) – formations validées en CFVU du 18 juin 2026**Références :**

Grilles C3F des 3 formations

Exposé de la décision :

- AU Perfectionnement en radiologie interventionnelle : théorie et pratique

La formation initiale en radiologie interventionnelle des manipulateurs en électroradiologie médicale (MERM) permet de répondre à une prise en charge optimale des patients. Toutefois l'évolution des techniques, la multiplicité des gestes interventionnels nécessitent l'acquisition pour les MERM de compétences spécifiques. Le projet est de proposer une formation sur plusieurs jours en région Centre Val de Loire, avec formation théorique, travaux pratiques, des sessions sur simulateur, des ateliers participatifs et des temps d'échanges.

- DU Ingénierie technique en simulation

Ce DU constitue un module court de spécialisation, visant l'acquisition de compétences opérationnelles immédiatement mobilisables en centre de simulation. Elle s'adresse aux personnels techniques, mais également aux formateurs amenés à assurer des fonctions techniques en simulation. Il n'existe pas d'autre formation en région Centre-Val de Loire, avec formation théorique, travaux pratiques, simulations, organisés uniquement sur le MédiSim.

- DU Syndromes Post-Réanimation – PICS

Ce DU permet aux professionnels de santé d'acquérir les compétences nécessaires pour prévenir, identifier, évaluer et prendre en charge les syndromes post-réanimation (PICS), chez les patients, leurs proches et les soignants, dans le cadre d'un parcours de soins coordonné et multiprofessionnel. L'originalité du diplôme repose sur un format pédagogique majoritairement en enseignement à distance, favorisant l'accessibilité de la formation à l'échelle nationale et sa compatibilité avec l'exercice professionnel. L'intégration d'un module de simulation centré sur les compétences relationnelles et organisationnelles est réalisé au MédiSim.

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

- Création d'un tarif en formation continue pour l'AU Perfectionnement en radiologie interventionnelle : théorie et pratique de 1200 euros pour un effectif minimum de 10 participants.
- Création d'un tarif en formation continue pour le DU Ingénierie technique en simulation de 1400 euros pour un effectif de 12 participants.
- Création d'un tarif en formation continue pour le DU Syndromes Post-Réanimation – PICS de 1450 euros pour un effectif de 10 participants.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

Grille de calcul du coût complet d'une action de formation à l'université de Tours

Intitulé du diplôme

Type de formation

Attestation

Paramètres

Valeur

Formation sur une année complète (oui/non)

Non

Pourcentage de formation dans les locaux de l'UT

25%

Pourcentage minimum de coût de support

5%

Coûts directs spécifiques uniquement

Spé

Type de diplôme

AU

Application de la prime pédagogique par l'UT (oui/non)

Non

Tarifs

Montant (€)

Nbre de stagiaires

Marge totale

normal FC

1 200 €

10

+322 €

réduit

+ €

FI

+ €

+ €

Total

+322 €

subvention (€)

Indicateurs

Valeur

Nbre total stagiaires

10

Tarif moyen

1 200 €

Marge moyenne

+32 €

Légende

à renseigner personnel calculé

Chiffre d'affaires prévisionnel

12 000 €

1 200 €

Coûts directs formation

6 951 €

695 €

Marge sur coûts directs

+5 049 €

+505 €

Coûts indirects formation

4 727 €

473 €

Coûts complets

11 678 €

1 168 €

Marge sur coûts complets

+322 €

+32 €

Coûts directs formation

6 951 €

695 €

Coûts de personnel EEC formation (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)

Heures de formation

Coût de l'heure ETD de formation

Coût total des heures de formation

Coût total des heures de formation

CM

TD/TP

ETD

Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés

413 €

- €

Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés au-delà du service statutaire

2,5 h

1,0 h

4,8 h

46 €

219 €

Maîtres de conférences et assimilés

246 €

- €

Maîtres de conférences et assimilés au-delà du service statutaire

46 €

- €

Professeurs agrégés et assimilés

275 €

- €

Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés

212 €

- €

Docteurs contractuels

97 €

- €

Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et IMST), attachés temporaires

127 €

- €

Vacataires non fonctionnaires

61 €

- €

Vacataires fonctionnaires

12,5 h

26,0 h

44,8 h

46 €

2 059 €

Autres (honoraires de formation...)

- €

- €

Si statut inconnu (Coût moyen)

246 €

- €

Sous total coûts de personnel EEC formation

15,0 h

27,0 h

49,5 h

2 277 €

Coûts additionnels de personnel formation (heures co-animées ou des options)

Heures de formation

Coût de l'heure ETD de formation

Coût total des heures de formation

Coût total des heures de formation

CM

TD/TP

ETD

Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés dont PU-PH

413 €

- €

Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés au-delà du service statutaire

7,5 h

7,5 h

46 €

345 €

Maîtres de conférences et assimilés dont MCUPH

246 €

- €

Maîtres de conférences et assimilés au-delà du service statutaire

46 €

- €

Professeurs agrégés et assimilés

275 €

- €

Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés

212 €

- €

Docteurs contractuels

97 €

- €

Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et IMST), attachés temporaires

127 €

- €

Vacataires non fonctionnaires

61 €

- €

Vacataires fonctionnaires

5,5 h

15,0 h

23,3 h

46 €

1 070 €

Autres (honoraires de formation...)

- €

- €

Si statut inconnu (Coût moyen)

246 €

- €

Sous total coûts additionnels de personnel EEC formation

5,5 h

22,5 h

30,8 h

1 415 €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DTU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)

Heures de formation

CM

TD/TP

ETD

nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI

0,00 h

nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement

0,00 h

autre

0,00 h

Total

0,0 h

0,0 h

0,00 h

Heures totales

Heures de formation

Hrs totales

CM

TD/TP

ETD

nb heures de formation (pour l'apprenant)

15,0 h

27,0 h

42,0 h

49,5 h

nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours

20,5 h

49,5 h

70,0 h

80,3 h

nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)

20,5 h

49,5 h

70,0 h

80,3 h

Primes et indemnités (décisions stratégiques)

Montant

Montant

Primes de responsabilité pédagogique en formation continue

- €

- €

Majoration de la prime à la création d'une formation diplômante (montant de référence : 600€)

- €

- €

Indemnité de suivi des stagiaires (montant proportionnel au nombre de stagiaires)

- €

- €

Total

- €

- €

Autres coûts directs de formation

Heures de formation

Coût de l'heure ETD de formation

Coût total des heures de formation

Coût total des heures de formation

CM

TD/TP

ETD

coût de personnel Biatss

8 €

397 €

coût de fonctionnement

15,0 h

27,0 h

49,5 h

15 €

- €

coût d'amortissement, provision et dépréciation

3 €

162 €

Sous total autres coûts directs de formation

559 €

Coût total des heures de formation pour l'UT (EEC, additionnels, primes et indemnités et autres coûts directs de formation)

4 251 €

Coûts spécifiques

Montant

Montant

Kit pédagogique

- €

Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)

200 €

20 €

Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)

200 €

20 €

Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)

200 €

210 €

Reversement partenaire

2 100 €

210 €

Total des coûts spécifiques

2 700 €

270 €

Marge sur coûts directs

+5 049 €

+505 €

42,1%

Coûts de soutien

Coût par étudiant

Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)

Coût de l'heure de formation

Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)

Coût total

Appui à la formation

373 €

- €

28 €

2 227 €

223 €

Documentation

34 €

- €

3 €

203 €

20 €

Valorisation et appui à la recherche

- €

- €

- €

- €

- €

Vie étudiante

25 €

- €

2 €

150 €

15 €

Sous total coût de soutien

- €

2 580 €

258 €

Coûts de support

Coût par étudiant

Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)

Coût de l'heure de formation

Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)

Coût total

gouvernance, pilotage, gestion

251 €

- €

19 €

1 500 €

150 €

patrimoine immobilier

85 €

- €

6 €

505 €

51 €

système d'information et numérique

24 €

- €

2 €

142 €

14 €

Sous total coût de support

- €

2 148 €

215 €

Coûts indirects formation

4 727 €

473 €

Coûts complets

11 678 €

1 168 €

Marge sur coûts complets

+322 €

+32 €

2,7%

Chiffres clés / stagiaire

Remarques

Coûts complets

1 168 €

dont coûts directs

695 €

dont coûts indirects

473 €

Coûts complets de l'heure de formation

236 €

coût par heure ETD de formation de l'apprenant

Marge sur coûts directs

505 €

en % du tarif de vente

42%

Marge sur coûts complets

32 €

en % du tarif de vente

3%

Nombre minimum de stagiaires

10

fonctionne si la proportion de stagiaires par tarif reste identique

Tarification minimum

1 168 €

correspond au coût complet

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Type de demande	Création	Date prévisionnelle d'ouverture de la formation
Type de diplôme	Attestation universitaire	2026-2027

Intitulé **Perfectionnement en Radiologie Interventionnelle : Théorie et Pratique**

Niveau du diplôme (entrée=sortie) Bac+3

Composante porteuse UFR Médecine
Composante associée le cas échéant Sélectionner la composante

Etablissement(s) cohabilité(s) le cas échéant :

-
-
-
-

Pour les DIU, préciser les modalités de coopération entre les établissements concernés :

Enseignant.e.s responsable.s :

	Nom Prénom	Téléphone	Mail
1	Grégoire BOULOUIS	0 7 72 91	gregoireboulouis@gmail.com
2	Kevin JANOT	70019	kevin.janot@univ-tours.fr
3	Fabrice IVANES		
4	Stéphane DOUSTEYSSIER	247477803	stephane.dousteyssier@univ-tours.fr

Diplôme ouvert en	Formation initiale 100 % en présentiel	☐	Effectifs attendus pour l'Université de Tours minimum maximum
	Formation initiale 100 % en distanciel	☐	
	Formation initiale hybride (en partie en FOAD)	☐	
	Formation continue 100 % en présentiel*	☒	
	Formation continue 100 % en distanciel*	☐	
	Formation continue hybride (en partie en FOAD)*	☐	
		10	15

*se référer à la charte d'engagement disponible auprès de la FOCAL

Pour les DIU, modalités de répartition d'inscription

Gestion FOCAL

Autres éléments permettant d'apprécier le niveau de la formation :

Diplôme inscrit au RNCP ou RS	non	Si oui, code à préciser Si non, l'envisagez-vous ?	type	Numéro	date d'échéance
			NON		

Nom du certificateur	Sélectionner le certificateur	Nature de l'habilitation
----------------------	-------------------------------	--------------------------

II - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Originalité, contexte, opportunités (par rapport à l'offre de formation existante de l'université), situation locale, nationale :

Ce type de formation (AUFC) existe pour les manipulateurs radio en IRM (CHU de Lille) mais il n'y a pas d'équivalent pour le domaine de la radiologie interventionnelle. Un DIU MAORI (Manipulateur Aide Opérateur en Radiologie Interventionnelle) existe à Marseille depuis plusieurs années, cette formation comprend 5 semaines de cours en présentiel, un stage, un travail de fin d'étude et un examen final. D'autres formations existent en région parisienne à la journée. Il existe également un DIU de cardio interventionnelle pour MER et IDE en salle de KT cardio.

Le projet serait de proposer une alternative sur plusieurs jours en région Centre Val de Loire, avec formation théorique, travaux pratiques, des sessions sur simulateur, des ateliers participatifs et des temps d'échange.

Public visé concerné par la formation :

Manipulateurs en électroradiologie médicale - MERM exerçant en secteur interventionnel (cardiologie, radiologie ...)

Objectifs pédagogiques :

Renforcer les compétences en radiologie interventionnelle des manipulateurs en électroradiologie médicale
Permettre aux manipulateurs en électroradiologie médicale d'améliorer la prise en charge des patients dans ce secteur d'activité
Découvrir d'autres types d'organisation et d'activités en interventionnelle
Partager son savoir faire et son expérience.
Découvrir ou redécouvrir les DMS et DMI de la spécialité
Devenir acteur dans la prévention des risques liés à l'environnement RI
Réfléchir aux évolutions du métier de manipulateur en radiologie interventionnelle et aux nouvelles pratiques avancées
Connaître les fondamentaux de la radiologie interventionnelle

Objectifs professionnels et débouchés - Insertion professionnelle - Métiers visés :

La formation initiale en radiologie interventionnelle des manipulateurs en électroradiologie médicale permet de répondre à une prise en charge optimale des patients. Toutefois l'évolution des techniques, la multiplicité des gestes interventionnels nécessitent l'acquisition pour les MERM de compétences spécifiques.

Compétences visées à l'issue de la formation (utiliser uniquement des verbes d'action) :

- Exemple : interpréter les résultats des traitements
1. Dispenser des soins adaptés aux différentes techniques interventionnelles
 2. Travailler en équipe pluridisciplinaire
 3. D'agir dans un cadre législatif, réglementaire, déontologique et éthique
 - 4.
 - 5.
 - 6.
 - 7.
 - 8.
 - 9.
 - 10.
 - 11.
 - 12.

Convention/partenariat avec d'autres établissements de formation et/ou milieux professionnels (préciser la nature) :

Partenariat avec le Médicim sur 1/2 journée pour l'utilisation d'un espace de simulation (bloc opératoire + salle de débriefing) et d'un simulateur procédural (SIMULATEUR RIA)
Partenariat avec l'IFMEM des écoles du CHRU de Tours pour l'utilisation de la salle de formation continue (salle 170) durant 2 jours et de la présence d'un formateur de l'IFMEM
Prêt de matériels par les laboratoires de MEDTRONIC NRI, STRYKER NRI, BALT NRI, CANDIS NRI, PENUMBRA NRI, MEDTRONIC RADIO, ASAHI RADIO en rotation chaque année soit 2 par an au maximum. Ils mettront à disposition des simulateurs de navigation endovasculaire ainsi que des dispositifs médicaux type stents et cathéters pour les TP. Côté cardio, les 2 laboratoires seront sollicités pour des simulations de pose de TAVI et de la navigation coronaire.avec mise en place d'une convention de prêt de matériel

III - CONDITIONS D'ENTRÉE ET D'INSCRIPTION DANS LA FORMATION

Pré-requis nécessaires pour candidater (niveau de formation, expérience professionnelle....)

Être titulaires du diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale ou du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique - Avoir une expérience dans le secteur de la radiologie interventionnelle

Documents demandés pour l'examen du dossier

dossier + lettre de motivation + copie du diplôme + cv

Procédure de recrutement

étude du dossier par le comité de pilotage : 1 médecin (Grégoire Boulouis), 1 cadre (Stéphane Dousteysier) et 2 MERMs (Xavier Tabey et Vivien Urvois)

Critères de sélection

Niveau et pertinence du parcours de formation - cohérence du projet -

Méthodes pédagogiques : déroulement et rythme de la formation (préciser le cas échéant la répartition entre le présentiel, le distanciel, synchrone ou asynchrone, méthodes mobilisées et le nombre de regroupements...)

Déroulé de la formation :

3 sessions de 2 jours consécutifs de formation soit 42 heures en présentiel

Méthodes pédagogiques :

Présentiel

Cours magistraux

Travaux pratiques

Simulation en santé

Temps d'échange

Durée :

☒ 1 an

☐ 2 ans

☐ 3 ans

☐ 4 ans

☐ 5 ans

☐

Stage* :

☐

Le volume pédagogique minimal de la formation doit être de 200h

Durée du stage (≤ 6 mois) :

Pratique professionnelle :

☐

Si la formation a un volume horaire inférieur à 200 h

Durée de la pratique professionnelle :

Conditions de validation du diplôme

validation des acquis en fin de formation. Examen terminal écrit QCM de 30 questions d'une durée de 1 heure sur les cours magistraux. Le diplôme est obtenu avec une note supérieure ou égale à 10/20 à l'examen terminal

☒ session unique

☒ 2 sessions*

☐ redoublement possible*

*Précision des modalités de passage en session 2 ou du redoublement

Pas de redoublement possible et de 2ème session

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : Sélectionner la composante

Filière :

Diplôme : Perfectionnement en Radiologie Interventionnelle : Théorie et Pratique

Nom du responsable : Grégoire BOULOUIS

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
MODULE 1 – Environnement, sécurité et fondamentaux de la RI [Jours 1 & 2 · 14h] ==> TROUSSEAU et IFMEM												
Séquence 1.1 – Bloc opératoire et gestion du patient en RI [Jour 1 · 7h]	Présentation de la formation et des participants				0,5							
	Bases du bloc opératoire : environnement, acteurs, stérilité et hygiène			1,5								
	Sécurité du patient : risques, check-lists, radioprotection, réglementation			1								
	Gestion du patient : préparation, surveillance per/post interventionnelle, douleur (protocoles)			1								
	Atelier pratique : visite bloc, habillage stérile, simulation installation patient					2						
	Temps d'échange entre les participants				1							
Séquence 1.2 – Fondamentaux techniques et matériel de la RI [Jour 2 · 7h]	Historique, principes et champs d'application de la RI			1								
	Environnement technique : biplan, monoplan, fluoroscopie (exemple de Siemens)			0,5								
	Anatomie vasculaire appliquée à la RI - Abords / Cas pratiques			1								
	Intervention pharmacie : circuit des DM, remboursement, traçabilité, gestion matériel, intraGHS, appel d'offre			1,5								
	Matériel spécifique : cathéters, guides, stents, ballons, agents embolisants, DMI			1,5								
	Atelier pratique : quiz + manipulation et reconnaissance des DM					2						
	Temps d'échange entre les participants				0,5							
MODULE 2 – Procédures interventionnelles [Jours 3 & 4 · 14h] ==> BRETONNEAU et MEDISIM												
Séquence 2.1 – Pathologies et procédures en RI [Jour 3 · 7h]	Neuroradiologie interventionnelle + cas cliniques			1	0,5							
	RI périphérique + cas cliniques			1	0,5							
	Cardio interventionnelle + cas cliniques			1	0,5							
	RI au scanner + cas pratiques (RF, micro ondes...)			1	0,5							
	Temps d'échange entre les participants				1							
Séquence 2.2 – Simulation procédurale : cathétérisme et abords	Simulation procédurale : manipulation de cathéters et guides sur simulateur vasculaire (flow model...) / Simulation de ponction sur fantôme					2						
	Simulation stenting au bloc de RI					2						
	Simulation thrombectomie MEDISIM					3						
MODULE 3 – Pratiques professionnelles, protocoles de coopération et évolution du métier [Jours 5 & 6 · 14h] ==> IFMEM												
Séquence 3.1 – Simulation avancée et workshops laboratoires [Jour 5 · 7h]	Logiciels de post-traitement, simulation 3D et cas pratiques				2							
	Simulation des protocoles de coopération existants : picclines					2						
	Workshops techniques avec les laboratoires : manipulation des DMI spécifiques en CI				1	2						
Séquence 3.2 – Évolution du MERM en RI et évaluation terminale [Jour 6 · 7h]	Recherche clinique en RI : enjeux, publications, rôle du MERM			1								
	Nouvelles pratiques avancées et protocoles de coopération			1								
	Retours d'expérience : organisation et pratiques des établissements participants				1,5							
	Brainstorming : perspectives d'évolution du métier de MERM en RI				1,5							
Examen terminal	QCM écrit de 30 questions				1							
Pratique professionnelle												
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP												
42				15	12	15	Préciser : CC : contrôle continu					
							ET : examen terminal					
							O : oral – E : écrit					
dont 1 heure d'évaluation							QP : quitus de présence					

V - FICHE ENSEIGNANTS

Noms et coordonnées des intervenants participant à la formation

Nom Prénom	Statut	Fonction	UFR de rattachement	Adresse mail
BOULOUIS Grégoire	Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	Responsable pédagogique – Radiologie	UFR Médecine	gregoireboulouis@gmail.com
JANOT Kevin	Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	Responsable – Radiologie Interventionnel CHRU de Tours	UFR Médecine	kevin.janot@univ-tours.fr
DONNARD Baptiste	Vacataires fonctionnaires	Radiologie Interventionnel CHRU de Tours	UFR Médecine	
IVANES Fabrice	Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	Responsable pédagogique – Cardiologie	UFR Médecine	
SEEMAN Carl	Vacataires fonctionnaires	Interventionnel au CHRU de Tours	UFR Médecine	C.SEMAAN@chu-tours.fr
SAINT ETIENNE Christophe	Vacataires fonctionnaires	Interventionnel au CHRU de Tours	UFR Médecine	C.SAINTETIENNE@chu-tours.fr
KUNTZ Cyrille	Vacataires fonctionnaires	Radiologie Interventionnel CHRU de Tours	UFR Médecine	
GAKOSSO Christ	Vacataires fonctionnaires	Radiologie Interventionnel CHRU de Tours	UFR Médecine	
AUGER Romain	Vacataires fonctionnaires	Radiologie Interventionnel CHRU de Tours	UFR Médecine	
BRAULT Antoine	Vacataires fonctionnaires	Radiologie hors CHRU	UFR Médecine	
TRICONE Harriet	Vacataires fonctionnaires	Pharmacien CHRU	UFR Pharmacie	
DOUSTEYSSIER Stéphane	Vacataires fonctionnaires	Coordoniteur / Cadre formateur IFMEM	Aucune	stephane.dousteyssier@univ-tours.fr
GEZ Yvelise	Vacataires fonctionnaires	Ingénieure qualité CHRU Tours	Aucune	Y.GEZ@chu-tours.fr
URVOIS Vivien	Vacataires fonctionnaires	Coordoniteur - MERM CHRU	Aucune	V.URVOIS@chu-tours.fr
DURAND Mickaël	Vacataires fonctionnaires	Coordoniteur - MERM CHRU	Aucune	MICKAEL.DURAND@chu-tours.fr
CATHERINE Mélyna	Vacataires fonctionnaires	Coordoniteur - MERM CHRU	Aucune	M.CATHERINE@chu-tours.fr
TABEY Xavier	Vacataires fonctionnaires	Coordoniteur - MERM CHRU	Aucune	X.TABEY@chu-tours.fr
BIGOT Gaëlle	Vacataires fonctionnaires	Coordoniteur - MERM CHRU	Aucune	G.BIGOT@chu-tours.fr
LEGUEN Yohann	Vacataires fonctionnaires	Coordoniteur - MERM CRP CHRU	Aucune	Y.LEGUEN@chu-tours.fr
BACHELIER LUBIN CHRETIEN Marie	Vacataires fonctionnaires	MERM CHRU - Référente hygiène	Aucune	
NALBACH LE HO Yohann	Vacataires fonctionnaires	MERM CHRU - Référent salles NRI	Aucune	
AURIAU Laurent	Vacataires fonctionnaires	MERM CHRU - Porteur de projet RI	Aucune	
DECHENE Eloise	Vacataires fonctionnaires	IADE CHRU	Aucune	
LION Stéphanie	*Autres (honoraires de formation...)	MERM hors CHRU - Manip en recherche clinique	Aucune	
ANDOUARD Sébastien	*Autres (honoraires de formation...)	Ingénieur SIEMENS	Aucune	
CHEZEAU Jérémie	*Autres (honoraires de formation...)	Commercial MEDTRONIC NRI	Aucune	Rotation chaque année de formation
ROUILLE Anne	*Autres (honoraires de formation...)	Commerciale STRYKER NRI	Aucune	
IPPARIGARRY Karine	*Autres (honoraires de formation...)	Commerciale BALT NRI	Aucune	
LECOQ Maxime	*Autres (honoraires de formation...)	Commercial ACANDIS NRI	Aucune	
SANTINI Fabienne	*Autres (honoraires de formation...)	Commerciale PENUMBRA NRI	Aucune	
SENNEPAIN Christophe	*Autres (honoraires de formation...)	Commercial MEDTRONIC CARDIO	Aucune	
BEURIER Adrien	*Autres (honoraires de formation...)	Commercial ASAHI CARDIO	Aucune	

VI - BILAN D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

	N-4		N-3		N-2		N-1		Moyenne
Nombre d'inscrits	FI	0	FI	0	FI	0	FI	0	0
	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	0
	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	0
	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	0

VII - BILAN FINANCIER

	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Total des recettes (le facturé)					- €
Montant des aides accordées					- €
Total des dépenses directes					- €
Résultat recettes-dépenses	- €	- €	- €	- €	- €

A partir de 2023 application de la grille P2CA
Méthode de calcul des dépenses directes : coûts de personnel + coûts additionnels de personnel de la DO + coûts spécifiques facturé

IX - TARIFS SOUMIS AU VOTE DE LA COMMISSION DES MOYENS

Intitulé du diplôme

Perfectionnement en Radiologie Interventionnelle : Théorie et Pratique

Année d'ouverture : 2026

	Années antérieures				2026-2027	Prévisionnel		
Tarifs annuels	N-4	N-3	N-2	N-1	TARIFS SOUMIS AU VOTE (N)	N+1	N+2	N+3
	Formation continue							
Stagiaire Tarif Normal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stagiaire Tarif réduit	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Formation initiale							
Droits de base*	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FI (DB + DS)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(*) Information tarifs droits de base en Formation initiale

Pour les AU, CU et DU	Droit de base national équivalent licence (2025-2026 : 178 €) A actualiser chaque année selon les directives nationales
Pour les DIU	Droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires (2025-2026 : 178 € ou 254 €) A actualiser chaque année selon les directives nationales

X - OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

XI - VALIDATION DE LA DEMANDE D'HABILITATION INITIALE

Avis du conseil d'UFR	Date :	08/06/2026	Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :	18/06/2026	Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :	26/06/2026	Sélectionner...
Décision du CA	Date :	06/07/2026	Sélectionner...

XII - VALIDATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION 1

Avis du conseil d'UFR	Date :		Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :		Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :		Sélectionner...
Décision du CA	Date :		Sélectionner...

XIII - VALIDATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION 2

Avis du conseil d'UFR	Date :		Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :		Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :		Sélectionner...
Décision du CA	Date :		Sélectionner...

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE D'UNE FORMATION

A compléter avec l'aide de l'ingénieur pédagogique et du chargé de développement de la FOCAL

Date de rédaction du document :

Programme de la formation

Analyse du besoin du bénéficiaire et test de positionnement

Evaluation préalable à la formation : quiz, QCM ou entretiens ou Kahoot ...

Modules ou séquences pédagogiques

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

POUR LES FORMATIONS EN FOAD

Préciser l'hébergement et les modalités d'accès à la formation à distance, à savoir :

-Plateforme, Procédure d'identification de l'identité de l'apprenant sur la plateforme, teams

-Durée d'accessibilité de la plateforme (à la convenance de l'apprenant et pendant toute la période de mise à disposition de la formation en ligne, durant la période d'ouverture de sessions de formation en ligne.

Préciser la nature des supports pédagogiques

vidéo, diaporama sonorisé, PDF, module interactif...

Préciser les travaux demandés à l'apprenant permettant d'attester de l'assiduité de celui-ci et de mesurer l'efficacité pédagogique (jalon, évaluations)

Quiz, exercices, travaux à rendre ...

Décrire les modalités d'accompagnement pédagogique proposés en distanciel, fréquence et durée de l'accompagnement et par qui ? forum ...)
Visio de lancement, permanence en visio ...

Assistance technique, préciser les modalités techniques selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les outils mis à sa disposition
Forum afin de contacter l'ingénieur pédagogique

Grille de calcul du coût complet d'une action de formation à l'université de Tours

Intitulé du diplôme

Ingenierie technique en simulation en santé

Type de formation

Paramètres

Valeur

Formation sur une année complète (oui/non)

Non

Pourcentage de formation dans les locaux de l'UT

28%

Pourcentage minimum de coût de support

5%

Coûts directs spécifiques uniquement

Spé

Type de diplôme

DU

Application de la prime pédagogique par l'UT (oui/non)

Non

Tarifs

Montant (€)

Nbre de stagiaires

Marge totale

normal FC

1 400 €

12

+809 €

réduit

FI

Total

+809 €

subvention (€)

Indicateurs

Valeur

Nbre total stagiaires

12

Tarif moyen

1 400 €

Marge moyenne

+67 €

Légende

à renseigner

personnel

calculé

Chiffre d'affaires prévisionnel

16 800 €

1 400 €

Coûts directs formation

9 168 €

764 €

Marge sur coûts directs

+7 632 €

+636 €

Coûts indirects formation

6 823 €

569 €

Coûts complets

15 991 €

1 333 €

Marge sur coûts complets

+809 €

+67 €

Coûts directs formation

9 168 €

764 €

Coûts de personnel EEC formation (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)

Heures de formation

Coût de l'heure ETD de formation

Coût total des heures de formation

Coût total des heures de formation

CM

TD/TP

ETD

Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés

413 €

- €

- €

Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés au-delà du service statutaire

46 €

- €

- €

Maîtres de conférences et assimilés

246 €

- €

- €

Maîtres de conférences et assimilés au-delà du service statutaire

46 €

- €

- €

Professeurs agrégés et assimilés

275 €

- €

- €

Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés

212 €

- €

- €

Doctorants contractuels

97 €

- €

- €

Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires

127 €

- €

- €

Vacataires non fonctionnaires

61 €

- €

- €

Vacataires fonctionnaires

16,0 h

21,0 h

45,0 h

46 €

2 070 €

173 €

Autres (honoraires de formation...)

- €

- €

- €

Si statut inconnu (Coût moyen)

246 €

- €

- €

Sous total coûts de personnel EEC formation

16,0 h

21,0 h

45,0 h

2 070 €

173 €

Coûts additionnels de personnel formation (heures co-animées ou des options)

Heures de formation

Coût de l'heure ETD de formation

Coût total des heures de formation

Coût total des heures de formation

CM

TD/TP

ETD

Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés dont PU-PH

413 €

- €

- €

Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés au-delà du service statutaire

18,0 h

7,0 h

34,0 h

46 €

1 564 €

130 €

Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH

246 €

- €

- €

Maîtres de conférences et assimilés au-delà du service statutaire

46 €

- €

- €

Professeurs agrégés et assimilés

275 €

- €

- €

Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés

212 €

- €

- €

Doctorants contractuels

97 €

- €

- €

Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires

127 €

- €

- €

Vacataires non fonctionnaires

61 €

- €

- €

Vacataires fonctionnaires

8,0 h

19,0 h

31,0 h

46 €

1 426 €

119 €

Autres (honoraires de formation...)

- €

- €

- €

Si statut inconnu (Coût moyen)

246 €

- €

- €

Sous total coûts additionnels de personnel EEC formation

26,0 h

26,0 h

65,0 h

2 990 €

249 €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)

Heures de formation

CM

TD/TP

ETD

nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI

0,00 h

0,00 h

0,00 h

nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement

0,00 h

0,00 h

0,00 h

autre

0,00 h

0,00 h

0,00 h

Total

0,0 h

0,0 h

0,0 h

Heures totales

CM

TD/TP

Hrs totales

ETD

nb heures de formation (pour l'apprenant)

16,0 h

21,0 h

37,0 h

45,0 h

nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours

42,0 h

47,0 h

89,0 h

110,0 h

nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)

42,0 h

47,0 h

89,0 h

110,0 h

Primes et indemnités (décisions stratégiques)

Primes de responsabilité pédagogique en formation continue

Montant

Montant

Majoration de la prime à la création d'une formation diplômante (montant de référence : 600€)

- €

- €

Indemnité de suivi des stagiaires (montant proportionnel au nombre de stagiaires)

- €

- €

Total

- €

- €

Autres coûts directs de formation

Heures de formation

Coût de l'heure ETD de formation

Coût total des heures de formation

Coût total des heures de formation

CM

TD/TP

ETD

coût de personnel Biats

16,0 h

21,0 h

45,0 h

8 €

361 €

30 €

coût de fonctionnement

15 €

- €

- €

coût d'amortissement, provision et dépréciation

3 €

147 €

42 €

Sous total autres coûts directs de formation

508 €

42 €

Coût total des heures de formation pour l'UT (EEC, additionnels, primes et indemnités et autres coûts directs de formation)

5 568 €

464 €

Coûts spécifiques

Montant

Montant

Kit pédagogique

- €

- €

Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)

250 €

21 €

Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)

250 €

21 €

Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)

3 100 €

258 €

Reversement partenaire

3600 €

300 €

Total des coûts spécifiques

3600 €

300 €

Marge sur coûts directs

+7 632 €

+636 €

45,4%

Coûts de soutien

Coût par étudiant

Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)

Coût de l'heure de formation

Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par l'université de Tours)

Coût total

Appui à la formation

373 €

- €

28 €

3 052 €

254 €

Documentation

37 €

- €

3 €

307 €

26 €

Valorisation et appui à la recherche

- €

- €

- €

- €

- €

Vie étudiante

28 €

- €

2 €

225 €

19 €

Sous total coût de soutien

- €

- €

3 584 €

299 €

Coûts de support

Coût par étudiant

Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)

Coût de l'heure de formation

Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par l'université de Tours)

Coût total

gouvernance, pilotage, gestion

276 €

- €

21 €

2 262 €

188 €

patrimoine immobilier

93 €

- €

7 €

762 €

63 €

système d'information et numérique

26 €

- €

2 €

215 €

18 €

Sous total coût de support

- €

- €

3 238 €

270 €

Coûts indirects formation

6 823 €

569 €

Coûts complets

15 991 €

1 333 €

Marge sur coûts complets

+809 €

+67 €

4,8%

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Type de demande	Création	Date prévisionnelle d'ouverture de la formation
Type de diplôme	Diplôme universitaire	2026-2027

Intitulé **Ingénierie technique en simulation en santé**

Niveau du diplôme (entrée=sortie) Inférieur au bac

Composante porteuse UFR Médecine
Composante associée le cas échéant Sélectionner la composante

Etablissement(s) cohabilité(s) le cas échéant :

1
2
3
4

Pour les DIU, préciser les modalités de coopération entre les établissements concernés :

Enseignant.e.s responsable.s :

	Nom Prénom	Téléphone	Mail
1	Anne Bernard		anne.bernard@univ-tours.fr
2	Sylvain Loo	02.47.36.60.84	sylvain.loo@univ-tours.fr
3			
4			

Diplôme ouvert en

Formation initiale 100 % en présentiel	☐
Formation initiale 100 % en distanciel	☐
Formation initiale hybride (en partie en FOAD)	☐
Formation continue 100 % en présentiel*	☒
Formation continue 100 % en distanciel*	☐
Formation continue hybride (en partie en FOAD)*	☐

Effectifs attendus pour l'Université de Tours
minimum maximum

12

16

*se référer à la charte d'engagement disponible auprès de la FOCAL

Pour les DIU, modalités de répartition d'inscription

Gestion FOCAL

Autres éléments permettant d'apprécier le niveau de la formation :

Diplôme inscrit au RNCP ou RS	non	Si oui, code à préciser	type	Numéro	date d'échéance
		Si non, l'envisagez-vous ?	NON		

Nom du certificateur Si autre, préciser le nom du certificateur Nature de l'habilitation

II - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Originalité, contexte, opportunités (par rapport à l'offre de formation existante de l'université), situation locale, nationale :

Ce DU constitue un module court de spécialisation, visant l'acquisition de compétences opérationnelles immédiatement mobilisables en centre de simulation. Elle s'adresse aux personnels techniques, mais également aux formateurs amenés à assurer des fonctions techniques en simulation.

Public visé concerné par la formation :

- Techniciens en simulation en santé
- Ingénieurs / techniciens audiovisuels ou IT
- Formateurs assurant des fonctions techniques
- Professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la simulation

Objectifs pédagogiques :

- À l'issue de la formation, les participants seront capables de :
- Préparer, configurer et exploiter un environnement de simulation en santé
 - Programmer et piloter un scénario de simulation en cohérence avec des objectifs pédagogiques
 - Assurer la gestion technique (simulateurs, audiovisuel, IT) en séance
 - Diagnostiquer et résoudre les pannes courantes (hardware, software, connectivité)
 - Contribuer au réalisme des situations (moulage, environnement, in situ)
 - S'intégrer efficacement dans une équipe pédagogique en simulation

Objectifs professionnels et débouchés - Insertion professionnelle - Métiers visés :

Cette formation permet à des personnels de santé et/ou techniques d'acquérir des compétences dans la gestion des outils et des matériels nécessaires au développement de la simulation en santé, dans un contexte où aucun diplôme n'est actuellement proposé dans ce champ de compétences.

Compétences visées à l'issue de la formation (utiliser uniquement des verbes d'action) :

- Exemple : interpréter les résultats des traitements
1. Maîtrise technique des simulateurs, logiciels et systèmes audiovisuels
 2. Programmation et pilotage de scénarios
 3. Maintenance de premier niveau et diagnostic et réparation de premier niveau
 4. Préparation logistique et gestion de séance
 5. Contribution au réalisme (moulage, environnement)
 6. Communication, coordination et posture professionnelle
 - 7.
 - 8.
 - 9.
 - 10.
 - 11.
 - 12.

Convention/partenariat avec d'autres établissements de formation et/ou milieux professionnels (préciser la nature) :

Formation réalisée en partie sur le site du MédiSim
Intervention d'un ingénieur FREEMED durant 7h sur les blocs 2 et 4 (convention)

III - CONDITIONS D'ENTRÉE ET D'INSCRIPTION DANS LA FORMATION

Pré-requis nécessaires pour candidater (niveau de formation, expérience professionnelle....)

Aucune certification préalable n'est requise, afin de préserver une ouverture à des profils techniques variés issus du domaine de la simulation en santé.
Une expérience ou un intérêt pour la simulation, la pédagogie ou les technologies est recommandé

Documents demandés pour l'examen du dossier

CV + lettre de motivation

Procédure de recrutement

étude du dossier

Critères de sélection

cohérence du projet

Méthodes pédagogiques : déroulement et rythme de la formation (préciser le cas échéant la répartition entre le présentiel, le distanciel, synchrone ou asynchrone, méthodes mobilisées et le nombre de regroupements...)

Déroulé pédagogique :

- 15 h de théorie appliquée
 - 19,5 h d'ateliers pratiques
 - 1,5 h de retours d'expérience
 - 1 h d'évaluation
- soit 37 heures de formation sur 5 jours consécutifs

Méthodes pédagogiques :

Formation en présentiel

- Apports théoriques ciblés
- Ateliers pratiques sur équipements réels
- Mises en situation simulées

Durée :

☒ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans ☐ 4 ans ☐ 5 ans ☐

Stage* :

☐

Le volume pédagogique minimal de la formation doit être de 200h

Durée du stage (≤ 6 mois) :

Pratique professionnelle :

☐

Si la formation a un volume horaire inférieur à 200 h

Durée de la pratique professionnelle :

Conditions de validation du diplôme

•QCM de validation des connaissances : les blocs de compétence 1,2 et 4 font l'objet d'une évaluation formative sous forme de QCM à leurs issues (durée indicative : 10 minutes maximum).

•Évaluation pratique : préparation et pilotage d'une séance, mise en situation de dépannage, évaluation globale en simulation (travail en équipe). Le candidat doit participer à une mise en situation pratique (résolution de panne ou pilotage).

Validation du diplôme :

Obtenir une note minimale de 10/20 à l'évaluation terminale écrite d'1 heure portant sur l'ensemble des blocs de compétences

☐ session unique ☒ 2 sessions* ☐ redoublement possible*

*Précision des modalités de passage en session 2 ou du redoublement

2ème session si non validation à 10/20 de l'évaluation terminale écrite avec une nouvelle évaluation terminale écrite d'1h,

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : UFR Médecine

Filière :

Diplôme : Ingénierie technique en simulation en santé

Nom du responsable :

Anne Bernard

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
Bloc 1 : Fondamentaux de la simulation en santé	Principes pédagogiques de la simulation	Présentiel		1,5				QP et CC				
	Rôle du technicien dans l'écosystème			1								
	Articulation briefing – simulation – débriefing			1,5								
Bloc 2 – Technologies de simulation et audiovisuel	Les différents outils de la simulation - Visite du MEDISIM et test des outils	Présentiel				2		QP et CC				
	Panorama des logiciels de pilotage : du direct à l'encodage			1								
	Atelier de création du plan d'encodage				1							
	Capture audio-vidéo : caméras, micros et diffusion en direct			1,5								
	Fondamentaux des réseaux et communication appliqués à la simulation			1,5								
Bloc 3 – Programmation et pilotage de scénarios	Construction et paramétrage d'un scenario-Présentation d'un outil de pilotage (Lleap – LAERDAL)	Présentiel		1,5				QP				
	Construction et paramétrage d'un scenario-création d'un plan d'encodage				1							
	Atelier d'encodage partir d'un scénario				1,5							
	Création des pré-briefings et vérification de salle				1,5							
	Jouer le pré-briefing suivi du pilotage de la séance de simulation avec mise en œuvre de l'encodage				2,5							
Bloc 4 – Maintenance, diagnostic et logistique	Mise en œuvre et démontage des dispositifs des simulateurs	Présentiel		1,5				QP et CC				
	Mise en œuvre et démontage des dispositifs des simulateurs - atelier				1,5							
	Maintenance de premier niveau				1							
	Diagnostic rapide des pannes				1							
	Gestion des imprévus en séance			1								
Bloc 5 – Réalisme, moulage et simulation in situ	Les fondements du moulage et du maquillage en simulation	Présentiel		1				QP				
	Atelier moulage : blessures réalistes et techniques de maquillage				1,5							
	Immersion et gestes techniques : du réalisme au soin simulé				1							
	Simulation in situ et contraintes associées			2								
Bloc 6 – Posture professionnelle et travail en équipe	Communication et coordination interprofessionnelle	Présentiel		1				QP				
	Système de Management de la qualité, indicateurs et Amélioration continue			2								
Bloc 7 – Anatomie et physiologie appliquées à la simulation	Anatomie et physiologie en action : décoder la simulation	Présentiel		2				QP				
	Application pratique : Évaluation pratique formative : préparation et pilotage d'une séance et mise en situation de dépannage				1,5							
Evaluation	Évaluation terminale écrite	Présentiel			1			ET/E			ET/E	
Pratique Professionnelle												
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP							Préciser : CC : contrôle continu					
38				20	8	10	ET : examen terminal					
dont 1h30 d'évaluation							O : oral – E : écrit					

V - FICHE ENSEIGNANTS

Noms et coordonnées des intervenants participant à la formation

Nom Prénom	Statut	Fonction	UFR de rattachement	Adresse mail
Anne BERNARD	Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	PUPH Cardiologie	UFR Médecine	anne.bernard@univ-tours.fr
Hubert LARDY	Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	PUPH Chirurgie infantile	UFR Médecine	hubert.lardy@univ-tours.fr
Sylvain LOO	Vacataires fonctionnaires	Ingenieur – Responsable technique et logistique MédiSim	UFR Médecine	sylvain.loo@univ-tours.fr
Guy STOTZER	Vacataires non fonctionnaires	Administrateur des Technologies de l'Environnement	Aucune	g.stotzer@ecolelasource.ch
Assane HAOIDHU	Vacataires non fonctionnaires	Ingénieur d'application - Free-Med	Aucune	Assane@free-med.com
Priscilia VIAL	Vacataires fonctionnaires	Cadre de santé CHRU de Tours	Aucune	P.VIAL@chu-tours.fr
Anne Sophie TREGARO	Vacataires fonctionnaires	formatrice CHRU de Tours	Aucune	as.tregaro@chu-tours.fr
Quentin VENESQUE	Vacataires fonctionnaires	Cadre de santé formateur CHRU de Tours	Aucune	Q.VENESQUE@chu-tours.fr
Julien CONRAD	Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	PH au CHRU-Médecine d'urgence	UFR Médecine	j.conrad@chu-tours.fr

*Si autre, préciser le statut :

VI - BILAN D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

	N-4		N-3		N-2		N-1		Moyenne
Nombre d'inscrits	FI	0	FI	0	FI	0	FI	0	0
	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	0
	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	0
	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	0

VII - BILAN FINANCIER

	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Total des recettes (le facturé)					- €
Montant des aides accordées					- €
Total des dépenses directes					- €
Résultat recettes-dépenses	- €	- €	- €	- €	- €

A partir de 2023 application de la grille P2CA
Méthode de calcul des dépenses directes : coûts de personnel + coûts additionnels de personnel de la DO + coûts spécifiques facturé

IX - TARIFS SOUMIS AU VOTE DE LA COMMISSION DES MOYENS

Intitulé du diplôme	Ingénierie technique en simulation en santé
Année d'ouverture :	2026

	Années antérieures				2026-2027	Prévisionnel		
Tarifs annuels	N-4	N-3	N-2	N-1	TARIFS SOUMIS AU VOTE (N)	N+1	N+2	N+3
	Formation continue							
Stagiaire Tarif Normal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stagiaire Tarif réduit	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Formation initiale							
Droits de base*	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FI (DB + DS)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(*) Information tarifs droits de base en Formation initiale

Pour les AU, CU et DU	Droit de base national équivalent licence (2025-2026 : 178 €) A actualiser chaque année selon les directives nationales
Pour les DIU	Droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires (2025-2026 : 178 € ou 254 €) A actualiser chaque année selon les directives nationales

X - OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

XI - VALIDATION DE LA DEMANDE D'HABILITATION INITIALE

Avis du conseil d'UFR	Date :	08/06/2026	Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :	18/06/2026	Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :	26/06/2026	Sélectionner...
Décision du CA	Date :	06/07/2026	Sélectionner...

XII - VALIDATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION 1

Avis du conseil d'UFR	Date :		Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :		Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :		Sélectionner...
Décision du CA	Date :		Sélectionner...

XIII - VALIDATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION 2

Avis du conseil d'UFR	Date :		Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :		Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :		Sélectionner...
Décision du CA	Date :		Sélectionner...

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE D'UNE FORMATION

A compléter avec l'aide de l'ingénieur pédagogique et du chargé de développement de la FOCAL

Date de rédaction du document :

Programme de la formation

Analyse du besoin du bénéficiaire et test de positionnement

Evaluation préalable à la formation : quiz, QCM ou entretiens ou Kahoot ...

Modules ou séquences pédagogiques

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

POUR LES FORMATIONS EN FOAD

Préciser l'hébergement et les modalités d'accès à la formation à distance, à savoir :

-Plateforme, Procédure d'identification de l'identité de l'apprenant sur la plateforme, teams

-Durée d'accessibilité de la plateforme (à la convenance de l'apprenant et pendant toute la période de mise à disposition de la formation en ligne, durant la période d'ouverture de sessions de formation en ligne.

Préciser la nature des supports pédagogiques

vidéo, diaporama sonorisé, PDF, module interactif...

Préciser les travaux demandés à l'apprenant permettant d'attester de l'assiduité de celui-ci et de mesurer l'efficacité pédagogique (jalon, évaluations)

Quiz, exercices, travaux à rendre ...

Décrire les modalités d'accompagnement pédagogique proposés en distanciel, fréquence et durée de l'accompagnement et par qui ? forum ...)
Visio de lancement, permanence en visio ...

Assistance technique, préciser les modalités techniques selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les outils mis à sa disposition
Forum afin de contacter l'ingénieur pédagogique

Grille de calcul du coût complet d'une action de formation à l'université de Tours

Intitulé du diplôme

Type de formation

Syndromes Post-Réanimation - PICS

Paramètres

Valeur

Formation sur une année complète (oui/non)

Non

Pourcentage de formation dans les locaux de l'UT

25%

Pourcentage minimum de coût de support

5%

Coûts directs spécifiques uniquement

Spé

Type de diplôme

DU

Application de la prime pédagogique par l'UT (oui/non)

Non

Tarifs

Montant (€)

Nbre de stagiaires

Marge totale

normal FC

1 450 €

10

+413 €

réduit

+ €

FI

+ €

+ €

Total

+413 €

subvention (€)

Indicateurs

Valeur

Nbre total stagiaires

10

Tarif moyen

1 450 €

Marge moyenne

+41 €

à renseigner personnel calculé

Chiffre d'affaires prévisionnel

14 500 €

1 450 €

Coûts directs formation

8 284 €

828 €

Marge sur coûts directs

+6 216 €

+622 €

Coûts indirects formation

5 802 €

580 €

Coûts complets

14 087 €

1 409 €

Marge sur coûts complets

+413 €

+41 €

Coûts directs formation

8 284 €

828 €

Coûts de personnel EEC formation (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)

Heures de formation

Coût de l'heure ETD de formation

Coût total des heures de formation

Coût total des heures de formation

CM

TD/TP

ETD

Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés

413 €

- €

- €

Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés **au-delà du service statutaire**

2,0 h

9,0 h

12,0 h

46 €

552 €

55 €

Maîtres de conférences et assimilés

246 €

- €

- €

Maîtres de conférences et assimilés **au-delà du service statutaire**

46 €

- €

- €

Professeurs agrégés et assimilés

275 €

- €

- €

Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés

212 €

- €

- €

Autres enseignants contractuels

97 €

- €

- €

Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et IMAST), attachés temporaires

0,5 h

0,5 h

1,3 h

127 €

158 €

16 €

Vacataires non fonctionnaires

61 €

- €

- €

Vacataires fonctionnaires

24,5 h

25,5 h

62,3 h

46 €

2 864 €

286 €

Autres (honoraires de formation...)

- €

- €

Si statut inconnu (Coût moyen)

246 €

- €

- €

Sous total coûts de personnel EEC formation

27,0 h

35,0 h

75,5 h

3 574 €

357 €

Coûts additionnels de personnel formation (heures co-animées ou des options)

Heures de formation

Coût de l'heure ETD de formation

Coût total des heures de formation

Coût total des heures de formation

CM

TD/TP

ETD

Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés dont PU-PH

413 €

- €

- €

Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés **au-delà du service statutaire**

14,0 h

14,0 h

46 €

644 €

64 €

Maîtres de conférences et assimilés dont MCUPH

246 €

- €

- €

Maîtres de conférences et assimilés **au-delà du service statutaire**

46 €

- €

- €

Professeurs agrégés et assimilés

275 €

- €

- €

Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés

212 €

- €

- €

Autres enseignants contractuels

97 €

- €

- €

Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et IMAST), attachés temporaires

127 €

- €

- €

Vacataires non fonctionnaires

61 €

- €

- €

Vacataires fonctionnaires

1,0 h

7,5 h

9,0 h

46 €

414 €

41 €

Autres (honoraires de formation...)

- €

- €

Si statut inconnu (Coût moyen)

246 €

- €

- €

Sous total coûts additionnels de personnel EEC formation

1,0 h

21,5 h

23,0 h

1 058 €

106 €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)

Heures de formation

Coût de l'heure ETD de formation

Coût total des heures de formation

Coût total des heures de formation

CM

TD/TP

ETD

nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI

0,00 h

nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement

0,00 h

autre

0,00 h

Total

0,0 h

0,0 h

0,00 h

Heures totales

Heures de formation

Hrs totales

ETD

CM

TD/TP

nb heures de formation (pour l'apprenant)

27,0 h

35,0 h

62,0 h

75,5 h

nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours

28,0 h

56,5 h

84,5 h

98,5 h

nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)

28,0 h

56,5 h

84,5 h

98,5 h

Primes et indemnités (décisions stratégiques)

Montant

Montant

- €

- €

Primes de responsabilité pédagogique en formation continue

- €

Majoration de la prime à la création d'une formation diplômante (montant de référence : 600€)

- €

Indemnité de suivi des stagiaires (montant proportionnel au nombre de stagiaires)

- €

Total

- €

- €

Autres coûts directs de formation

Heures de formation

Coût de l'heure ETD de formation

Coût total des heures de formation

Coût total des heures de formation

CM

TD/TP

ETD

coût de personnel Biatss

8 €

606 €

61 €

coût de fonctionnement

27,0 h

35,0 h

75,5 h

15 €

- €

- €

coût d'amortissement, provision et dépréciation

3 €

246 €

25 €

Sous total autres coûts directs de formation

853 €

85 €

Coût total des heures de formation pour l'UT (EEC, additionnels, primes et indemnités et autres coûts directs de formation)

5 484 €

548 €

Coûts spécifiques

Montant

Montant

- €

Kit pédagogique

- €

Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)

200 €

20 €

Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)

200 €

20 €

Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)

- €

Reversement partenaire

2 400 €

240 €

Total des coûts spécifiques

2800 €

280 €

Marge sur coûts directs

+6 216 €

+622 €

42,9%

Coûts de soutien

Coût par étudiant

Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)

Coût de l'heure de formation

Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)

Coût total

Appui à la formation

373 €

- €

28 €

2 733 €

273 €

Documentation

34 €

- €

3 €

250 €

25 €

Valorisation et appui à la recherche

- €

- €

- €

- €

- €

Vie étudiante

25 €

- €

2 €

184 €

18 €

Sous total coût de soutien

3 166 €

317 €

Coûts de support

Coût par étudiant

Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)

Coût de l'heure de formation

Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)

Coût total

gouvernance, pilotage, gestion

251 €

- €

19 €

1 841 €

184 €

patrimoine immobilier

85 €

- €

6 €

620 €

62 €

système d'information et numérique

24 €

- €

2 €

175 €

17 €

Sous total coût de support

2 636 €

264 €

Coûts indirects formation

5 802 €

580 €

Coûts complets

14 087 €

1 409 €

Marge sur coûts complets

+413 €

+41 €

2,9%

Chiffres clés / stagiaire

Retenues

Coûts complets

1 409 €

dont coûts directs

828 €

dont coûts indirects

580 €

Coûts complets de l'heure de formation

187 €

Marge sur coûts directs

622 €

en % du tarif de vente

43%

Marge sur coûts complets

41 €

en % du tarif de vente

3%

Nombre minimum de stagiaires

10

Tarif minimum

1 409 €

coût par heure ETD de formation de l'apprenant

fonctionne si la proportion de stagiaires par tarif reste identique

correspond au coût complet

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Type de demande	Création	Date prévisionnelle d'ouverture de la formation
Type de diplôme	Diplôme universitaire	2026-2027

Intitulé **Syndromes Post-Réanimation - PICS**

Niveau du diplôme (entrée=sortie) Bac

Composante porteuse UFR Médecine
Composante associée le cas échéant Sélectionner la composante

Etablissement(s) cohabilité(s) le cas échéant :

1
2
3
4

Pour les DIU, préciser les modalités de coopération entre les établissements concernés :

Enseignant.e.s responsable.s :

	Nom Prénom	Téléphone	Mail
1	Danielle Prevedello	02 47 47 86 35	d.prevedello@chu-tours.fr
2	Stephan Erhmann		stephan.erhmann@univ-tours.fr
3			
4			

Diplôme ouvert en

Formation initiale 100 % en présentiel ☐
Formation initiale 100 % en distanciel ☐
Formation initiale hybride (en partie en FOAD) ☐
Formation continue 100 % en présentiel* ☐
Formation continue 100 % en distanciel* ☐
Formation continue hybride (en partie en FOAD)* ☒

Effectifs attendus pour l'Université de Tours
minimum maximum

10

15

*se référer à la charte d'engagement disponible auprès de la FOCAL

Pour les DIU, modalités de répartition d'inscription

Gestion FOCAL

Autres éléments permettant d'apprécier le niveau de la formation :

Diplôme inscrit au RNCP ou RS Si oui, code à préciser type Numéro date d'échéance
Si non, l'envisagez-vous ?

Nom du certificateur Si autre, préciser le nom du certificateur Nature de l'habilitation
Sélectionner le certificateur

II - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Originalité, contexte, opportunités (par rapport à l'offre de formation existante de l'université), situation locale, nationale :

Les progrès de la médecine intensive et de la réanimation ont permis une amélioration significative de la survie des patients en situation critique. Cette évolution s'accompagne toutefois de la survenue fréquente de séquelles persistantes, physiques, cognitives et psychologiques, regroupées sous le terme de Post-Intensive Care Syndrome (PICS). Ces troubles peuvent altérer durablement la qualité de vie des patients, compromettre leur autonomie et leur réinsertion sociale et professionnelle. Ils concernent également les proches des patients (PICS-F), exposés à un retentissement psychologique important, ainsi que les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge des patients critiques.

Le PICS constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique, tant par son impact sur la qualité de vie que par ses répercussions organisationnelles sur les parcours de soins. Les recommandations professionnelles internationales soulignent la nécessité d'une prise en charge précoce, coordonnée et multiprofessionnelle, débutant dès la phase de réanimation et se poursuivant après la sortie hospitalière, dans une logique de continuité des soins.

Au niveau national, le développement progressif de consultations et de dispositifs de suivi post-réanimation témoigne d'une reconnaissance croissante des enjeux liés au PICS. Néanmoins, ces initiatives restent hétérogènes et reposent principalement sur des dynamiques locales, en l'absence d'une formation universitaire structurée et harmonisée dédiée à cette thématique. Les professionnels de santé expriment un besoin croissant de formation transversale, validée académiquement, permettant l'acquisition de compétences communes et l'harmonisation des pratiques.

Dans ce contexte, la création d'un Diplôme Universitaire consacré aux syndromes post-réanimation apparaît opportune. Le projet se caractérise par une approche multiprofessionnelle et transversale, associant l'ensemble des acteurs du parcours de soins du patient de réanimation, depuis la prévention des séquelles en phase aiguë jusqu'à l'organisation du suivi post-hospitalier, en lien avec les structures de soins et de réadaptation.

L'originalité du diplôme repose également sur un format pédagogique majoritairement en enseignement à distance, favorisant l'accessibilité de la formation à l'échelle nationale et sa compatibilité avec l'exercice professionnel. L'intégration d'un module de simulation optionnel, centré sur les compétences relationnelles et organisationnelles, constitue un apport pédagogique complémentaire, sans conditionner l'accès au diplôme.

À l'échelle régionale, les établissements de santé sont confrontés à une augmentation du nombre de patients survivants de réanimation présentant des besoins spécifiques de suivi. Dans ce cadre, la Faculté de médecine de Tours apparaît comme un environnement particulièrement adapté au développement de ce Diplôme Universitaire, en cohérence avec ses missions de formation initiale et continue, de recherche et d'amélioration des pratiques professionnelles. Ce DU constitue ainsi une opportunité de structurer une offre de formation répondant aux besoins du territoire et de contribuer à l'amélioration de la

Public visé concerné par la formation :

Médecin (anesthésie, médecine intensive, médecine interne...)
-Infirmier diplômé d'État (IDE, IADE)
-Kinésithérapeute, ergothérapeute ou psychologue
-Autres professions impliquées dans les soins critiques : aide soignante; ergothérapeute; diététicien, psychologue; assistante sociale (sous réserve d'évaluation au cas par cas)

Objectifs pédagogiques :

Permettre aux professionnels de santé d'acquérir les compétences nécessaires pour prévenir, identifier, évaluer et prendre en charge les syndromes post-réanimation (PICS), chez les patients, leurs proches et les soignants, dans le cadre d'un parcours de soins coordonné et multiprofessionnel.

Objectifs spécifiques :

Acquérir les bases conceptuelles et théoriques
Définir le concept de PICS, PICS-F et PICS soignant
Décrire l'épidémiologie, les facteurs de risque et les mécanismes physiopathologiques du PICS
Connaître et situer les recommandations nationales et internationales relatives à la prévention et au suivi post-réanimation
Maîtriser les outils et méthodes d'évaluation
Identifier les outils validés d'évaluation cognitive, psychologique et fonctionnelle
Comprendre les principes de leur utilisation dans le parcours post-réanimation
Comprendre la dynamique des parcours multiprofessionnels
Appréhender l'organisation du suivi post-réanimation et la coordination entre services
Connaître les principes de communication avec les patients, leurs proches et les équipes
Connaître les principes de qualité et d'organisation des dispositifs de suivi
Comprendre les démarches d'amélioration de la qualité des soins et d'évaluation des pratiques professionnelles
Identifier les grandes lignes de structuration d'un dispositif de suivi post-réanimation dans un établissement ou un territoire

Objectifs professionnels et débouchés - Insertion professionnelle - Métiers visés :

Le Diplôme Universitaire « Syndromes Post-Réanimation (PICS) » a pour objectif de permettre aux professionnels de santé d'acquérir des compétences spécifiques et transversales leur permettant d'améliorer la prise en charge des patients survivants de réanimation, de leurs proches et des équipes soignantes.

Ce Diplôme Universitaire ne vise pas la création d'un nouveau métier réglementé. Il s'agit d'une formation de spécialisation transversale permettant aux professionnels de santé d'acquérir des compétences complémentaires directement mobilisables dans leur exercice actuel. Les débouchés concernent principalement l'implication dans des dispositifs de suivi post-réanimation, la participation à des consultations post-ICU et la contribution à des projets de structuration de parcours de soins au sein des établissements de santé.

Le DU permet de valoriser une expertise émergente dans le champ des soins critiques, aujourd'hui insuffisamment couverte par les formations initiales. Il constitue un élément de reconnaissance académique pour des professionnels souhaitant développer des compétences en coordination, en qualité des soins et en prise en charge globale des suites de la réanimation. Ces compétences sont particulièrement mobilisables dans les projets institutionnels, les fonctions de référent ou de coordination, et les démarches qualité ou de recherche clinique.

Compétences visées à l'issue de la formation (utiliser uniquement des verbes d'action) :

Exemple : interpréter les résultats des traitements

1. Identifier et analyser les manifestations du PICS, du PICS-F et du PICS soignant
2. Repérer les facteurs de risque et les mécanismes physiopathologiques impliqués
3. Situer la problématique du PICS dans le cadre des recommandations nationales et internationales
4. Utiliser des outils validés pour l'évaluation cognitive, psychologique et fonctionnelle des patients post-réanimation
5. Mettre en œuvre des stratégies de prévention adaptées aux situations cliniques
6. Élaborer ou contribuer à un plan de soins personnalisé post-réanimation
7. Travailler en équipe multiprofessionnelle autour du patient et de ses proches
8. Communiquer de manière adaptée avec les patients, leurs familles et les équipes soignantes
9. Identifier les situations à risque de PICS-F et PICS soignant

Dossier de formation U3-AISQ-DR version 01/2025 - Version 28/09/2025 - UFR de Médecine de Tours

10. Reconnaître les facteurs de vulnérabilité des soignants et participer à des démarches de prévention
11. Analyser des situations cliniques complexes impliquant le PICS
12. Participer à des démarches d'amélioration de la qualité des soins et/ou à des projets de recherche clinique liés au suivi post-
12. Participer à des démarches d'amélioration de la qualité des soins et/ou à des projets de recherche clinique liés au suivi post-
13. Initier ou contribuer à la structuration et au développement d'un dispositif de suivi post-réanimation dans un établissement ou un territoire

Convention/partenariat avec d'autres établissements de formation et/ou milieux professionnels (préciser la nature) :

Partenariat avec le centre de simulation du MédiSim pour l'organisation de la journée PICS reposant sur la simulation en santé (avec jeu d'acteurs). Cette modalité permet aux apprenants de s'entraîner à mener une consultation post-réanimation dans des conditions proches de la pratique réelle, tout en bénéficiant d'un cadre sécurisé favorisant l'apprentissage, l'erreur et le débriefing.

L'objectif est de permettre aux apprenants de conduire un entretien structuré avec le patient et, le cas échéant, l'un de ses proches, dans un temps imparti, en assurant une sécurité émotionnelle lors de l'exploration des séquelles post-réanimation et de leurs conséquences, et en facilitant l'orientation du parcours de soins.

III - CONDITIONS D'ENTRÉE ET D'INSCRIPTION DANS LA FORMATION

Pré-requis nécessaires pour candidater (niveau de formation, expérience professionnelle....)

Diplôme de niveau Bac au minimum ou équivalent dans l'un des métiers des publics cibles,
Exercer ou avoir une expérience professionnelle dans un contexte de soins critiques ou en suivi post-réanimation est fortement recommandé pour bénéficier pleinement de la formation.

Documents demandés pour l'examen du dossier

CV à jour + lettre de motivation + copie des diplômes

Procédure de recrutement

Etude du dossier

Critères de sélection

Les critères d'évaluation comprennent :

Pertinence du parcours académique et professionnel
Expérience en soins critiques ou suivi post-réanimation
Motivation et projet professionnel en lien avec le DU
Cohérence entre les objectifs professionnels du candidat et les compétences visées

Méthodes pédagogiques : déroulement et rythme de la formation (préciser le cas échéant la répartition entre le présentiel, le distanciel, synchrone ou asynchrone, méthodes mobilisées et le nombre de regroupements...)

Déroulement de la formation

1 journée en distanciel synchrone par mois de novembre à juin et 2 journées en présentiel (projet appliqué et mise en situation et de simulation) soit 62 heures de formation

Méthodes mobilisées :

Distanciel synchrone
Cours interactifs
Cas cliniques commentés
Ateliers en sous-groupes
Retours d'expérience d'équipes ayant structuré un suivi post-réanimation
Analyse de situations professionnelles
Simulation

Durée :

☒ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans ☐ 4 ans ☐ 5 ans ☐

Stage* :

☐

Le volume pédagogique minimal de la formation doit être de 200h

Durée du stage (≤ 6 mois) :

Pratique professionnelle :

☐

Si la formation a un volume horaire inférieur à 200 h

Durée de la pratique professionnelle :

Conditions de validation du diplôme

Contrôle continue : QCM et quizz en ligne par module durant la formation d'une durée de 30mn notés chacun sur 20 points
Présentation orale d'un projet appliqué en groupe (mise en place d'un suivi post-réanimation, évaluation d'un malade en post-réanimation), notée sur 20 points,
QCM final de 2 heures sur 20 points (coef 2) sur l'ensemble du programme : QCM, cas cliniques et questions libres
Validation du diplôme :
- présence et assiduité à l'ensemble des modules (Présence minimale requise : 75 % des heures de formation)
- obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne de l'ensemble des épreuves (QCM- projet appliqué - QCM final)

☐ session unique ☒ 2 sessions* ☐ redoublement possible*

*Précision des modalités de passage en session 2 ou du redoublement

Evaluation de 2 heures sur l'ensemble du programme : QCM, cas cliniques et questions libres , Validation du diplôme : obtenir une note égale ou supérieure à 10 / 20

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : UFR Médecine

Filière :

Diplôme : Syndromes Post-Réanimation - PICS

Nom du responsable : Danielle Prevedello

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
MODULE I – Concepts fondamentaux, épidémiologie du PICS et facteurs de risque	Présentation du DU (déroulement et modalités d'évaluation)	Présentiel synchrone		5	2,5							
	De la phase aiguë au devenir à long terme : histoire de la réanimation											
	Introduction au PICS : histoire du concept et évolution de la définition											
	Les chiffres derrière le PICS : épidémiologie, données mondiales											
	Identifier les facteurs de risque : recos HAS											
	Cartographie de risque d'un patient : cas clinique											
	Âge, fragilité préexistante comme facteur de risque											
	Rôle du sommeil fragmenté et du delirium en réanimation comme facteur de risque											
	Sédation, immobilisation et alitement comme facteur de risque											
MODULE II – Physiopathologie	Cascade inflammatoire, immunoparalysie et dysfonction organique	Présentiel synchrone		4,5	2,5							
	Physiopathologie du développement des troubles psychiatriques en post-réanimation											
	Physiopathologie de la dyspnée post-réanimation											
	Physiopathologie des altérations cognitives durables : Troubles de la mémoire, de l'attention et des fonctions exécutives											
	Dérégulation métabolique et catabolisme prolongé en post-réanimation											
	Atrophie et faiblesse musculaire – la physiopathologie derrière les troubles de marche et de la baisse de la performance physique.											
	Physiopathologie du delirium											
	Vision intégrative du PICS : interdépendance des systèmes											
Evaluations	Durant la formation : QCM sur les modules 1 et 2		1		0,5							
MODULE III – Prévention, dépistage et outils d'évaluation	Prevention du delirium (exemples : stimulation cognitive, préservation du rythme circadien)	Présentiel synchrone		4	3,5							
	Prevention psychologique (exemples : communication clair, journal de bord, humanisation de soins)											
	Réhabilitation précoce (mobilisation et nutrition)											
	Evaluation du patient en post-reanimation : bonnes pratiques											
	Outils d'évaluation cognitive											
	Outils d'évaluation psychologique et psychiatriques											
	Outils d'évaluation fonctionnelle et mobilités											
	Outils d'évaluation QoL											
	Analyse de cas clinique											
MODULE IV – Prise en charge multiprofessionnelle	Différentes approches disciplinaires	L'asynchrone		4	3,5							
	IPA et rôle des paramédicaux											
	Collaboration avec structures externes et suivi territorial											
	Stratégie de néphroprotection en post-réanimation											
	Analyse de cas clinique											

CC et QP

du patient et de ses proches	Stratégies thérapeutiques dans les troubles cognitifs	Présentielle					CC				
	Stratégies thérapeutiques dans les troubles physiques										
	Stratégies thérapeutiques dans les troubles psychologiques										
	Retour à la vie quotidienne après la réanimation : enjeux et accompagnement										
MODULE V – Communication et relation avec patients, familles et équipes	Communiquer pendant la réanimation	Présentiel synchrone		4,5	3		CC et QP				
	Accompagnement des familles et proches post-réanimation										
	De visiteurs à partenaires : intégrer les familles dans les soins en réanimation										
	Relations interprofessionnelles et travail en équipe										
	Communiquer avec les professionnels participants au parcours extrahospitalier										
	Le journal de bord : un outil clé de communication										
	Aide à la rédaction de directives anticipées										
	Expérience groupe de parole (Justine Arnaud psychologue Tours)										
	Gestion des situations difficiles										
Evaluations	Durant la formation : QCM sur les modules 3,4 et 5	Présentiel synchrone	1		0,5		QP				
MODULE VI – Qualité, organisation et perspectives institutionnelles	Organisation du parcours post-réanimation			4,5	3						
	Comment intégrer le PICS dans un parcours de soins déjà établi										
	Enjeux éthiques transversaux du PICS										
	Démarches qualité et amélioration des pratiques										
	PICS et inégalités de santé : enjeux sociaux et territoriaux										
	Différences de systèmes de santé : ce qui est transposable en France										
	Introduction à la recherche clinique liée au PICS										
	Outils numériques et suivi à distance des patients PICS										
	Données de santé et PICS : registres, big data et perspectives prédictives										
MODULE VII – Travaux dirigés, simulation, examen final	Formation PICS Simulation	Présentiel			7		QP				
	Travaux dirigés en groupe		1		6,5		ET/O				
	Evaluation finale écrite		2		2		ET/E	ET/E		ET/E	
Pratique professionnelle											
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP				26,5	34,5	0	Préciser : CC : contrôle continu				
62							ET : examen terminal				
							O : oral – E : écrit				
							QP : quitus de présence				
dont 3 heures d'évaluation											

* cf déroulé pédagogique

V - FICHE ENSEIGNANTS

Noms et coordonnées des intervenants participant à la formation

Nom Prénom	Statut	Fonction	UFR de rattachement	Adresse mail
Pierre François Dequin	Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	PU-PH CHU Tours	UFR Médecine	pierrefrancois.dequin@univ-tours.fr
Margot CoTmbe	Vacataires fonctionnaires	CCA APHP		
Danielle Prevedello	Vacataires fonctionnaires	PH CHU Tours		d.prevedello@chu-tours.fr
Xavier Drouot	Vacataires fonctionnaires	PU-PH APHP		
Jean Reignier	Vacataires fonctionnaires	PU-PH Nantes		
Youenn Jouan	Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	PU-PH Tours	UFR Médecine	youenn.jouan@univ-tours.fr
Wissam El Hage	Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	PU-PH Tours	UFR Médecine	elhage.wissam@univ-tours.fr
Maxens Decavale ou Alexandre Demoule	Vacataires fonctionnaires	PU-PH APHP		
Jean-Charles Preiser	Vacataires fonctionnaires	Médecin Belge		
G Fossat	Vacataires fonctionnaires	kine Orleans		
Romain Sonnevile	Vacataires fonctionnaires	PU-PH APHP		
Jean Reignier	Vacataires fonctionnaires	PU-PH Nantes		
Fanny Manet	Vacataires fonctionnaires	IPA Tours		f.manet@chu-tours.fr
Mélanie Letourneur	Vacataires fonctionnaires	IPA Saint Etienne		
Charlotte Salmon	Vacataires fonctionnaires	PH Tours		c.salmon@chu-tours.fr
Alexandra Laurent	Vacataires fonctionnaires	PU-PH psychologue Dijon		
Laetitia Bodet-Contentin	Vacataires fonctionnaires	PH Tours	UFR Médecine	laetia.bodet@univ-tours.fr
Justine Arnaud	Vacataires fonctionnaires	psychologue Tours	UFR Médecine	justine.arnaud@univ-tours.fr
Un patient partenaire	Vacataires non fonctionnaires			
Guillaume Thiery	Vacataires fonctionnaires	medecin St Etienne		
Anne Françoise Rousseau	Vacataires fonctionnaires	Medecin Belge		

*Si autre, préciser le statut :

VI - BILAN D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

	N-4		N-3		N-2		N-1		Moyenne
Nombre d'inscrits	FI	0	FI	0	FI	0	FI	0	0
	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	0
	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	0
	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	0

VII - BILAN FINANCIER

	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Total des recettes (le facturé)					- €
Montant des aides accordées					- €
Total des dépenses directes					- €
Résultat recettes-dépenses	- €	- €	- €	- €	- €

A partir de 2023 application de la grille P2CA
Méthode de calcul des dépenses directes : coûts de personnel + coûts additionnels de personnel de la DO + coûts spécifiques facturé

IX - TARIFS SOUMIS AU VOTE DE LA COMMISSION DES MOYENS

Intitulé du diplôme

Syndromes Post-Réanimation - PICS

Année d'ouverture : 2026-2027

	Années antérieures				2026-2027	Prévisionnel		
Tarifs annuels	N-4	N-3	N-2	N-1	TARIFS SOUMIS AU VOTE (N)	N+1	N+2	N+3
	Formation continue							
Stagiaire Tarif Normal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stagiaire Tarif réduit	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Formation initiale							
Droits de base*	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FI (DB + DS)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(*) Information tarifs droits de base en Formation initiale

Pour les AU, CU et DU	Droit de base national équivalent licence (2025-2026 : 178 €) A actualiser chaque année selon les directives nationales
Pour les DIU	Droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires (2025-2026 : 178 € ou 254 €) A actualiser chaque année selon les directives nationales

X - OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

XI - VALIDATION DE LA DEMANDE D'HABILITATION INITIALE

Avis du conseil d'UFR	Date :	08/06/2026	Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :	18/06/2026	Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :	26/06/2026	Sélectionner...
Décision du CA	Date :	06/07/2026	Sélectionner...

XII - VALIDATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION 1

Avis du conseil d'UFR	Date :		Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :		Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :		Sélectionner...
Décision du CA	Date :		Sélectionner...

XIII - VALIDATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION 2

Avis du conseil d'UFR	Date :		Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :		Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :		Sélectionner...
Décision du CA	Date :		Sélectionner...

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE D'UNE FORMATION

A compléter avec l'aide de l'ingénieur pédagogique et du chargé de développement de la FOCAL

Date de rédaction du document :

Programme de la formation

Analyse du besoin du bénéficiaire et test de positionnement

Evaluation préalable à la formation : quiz, QCM ou entretiens ou Kahoot ...

Modules ou séquences pédagogiques

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

Intitulé et contenu de l'intervention - Objectifs spécifiques - Méthodes (présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone) - Durée - Intervenants et qualifications

POUR LES FORMATIONS EN FOAD

Préciser l'hébergement et les modalités d'accès à la formation à distance, à savoir :

-Plateforme, Procédure d'identification de l'identité de l'apprenant sur la plateforme, teams

-Durée d'accessibilité de la plateforme (à la convenance de l'apprenant et pendant toute la période de mise à disposition de la formation en ligne, durant la période d'ouverture de sessions de formation en ligne.

Préciser la nature des supports pédagogiques

vidéo, diaporama sonorisé, PDF, module interactif...

Préciser les travaux demandés à l'apprenant permettant d'attester de l'assiduité de celui-ci et de mesurer l'efficacité pédagogique (jalon, évaluations)

Quiz, exercices, travaux à rendre ...

Décrire les modalités d'accompagnement pédagogique proposés en distanciel, fréquence et durée de l'accompagnement et par qui ? forum ...)
Visio de lancement, permanence en visio ...

Assistance technique, préciser les modalités techniques selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les outils mis à sa disposition
Forum afin de contacter l'ingénieur pédagogique

Commission des moyens du 26 juin 2026

Conseil d'administration du 6 juillet 2026

Avis N°2026_47

Objet : Mise à jour des tarifs de formations DU-DIU-AU**Références :**

Pièce 08 – CAMPAGNE D'HABILITATION 2026-2030 : tableau récapitulatif de la tarification de l'ensemble des DU-DIU-AU

Pièce 09 – Document unique de tarification de l'offre de formation continue de l'université de Tours 2026-2027

Exposé de la décision :

Le présent avis a pour objet la mise à jour de la tarification de l'ensemble des formations de la campagne d'habilitation 2026-2030 des DU-DIU-AU. Cette tarification prend en compte la création et le renouvellement de nouvelles formations présentées en CFVU le 18 juin 2026.

Des mises à jour de tarifs sont également proposées.

Dossiers présentés à la CFVU du 18 juin 2026 :

- 1 renouvellement du DU Musicien Intervenant, rattaché à l'UFR ASH et géré par l'UFR ASH (dossier AD6 de la présente commission des moyens)
- 3 nouvelles formations, rattachées à l'UFR Médecine et gérées par la FOCAL (dossier AD7 de la présente commission des moyens) :
 - o Ingénierie technique en simulation en santé (DU)
 - o Perfectionnement en radiologie interventionnelle : théorie et pratique (AU)
 - o Syndromes Post-Réanimation (PICS) (DU)
- 2 créations de DU, Préparation linguistique et scientifique pour l'insertion universitaire (PLSIU) rattachés aux IUT de Blois et de Tours. Ces deux formations sont financées dans le cadre d'une convention avec la Société Française d'Exportation des ressources Educatives (SFERE) pour l'accueil d'étudiants malaisiens dans le cadre de l'accord de coopération signé entre le gouvernement français et le gouvernement malaisien du 25 juillet 2000.

Mises à jour de tarifs :

- Mise à jour du tarif du DIU « Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée » qui fait suite à une erreur matérielle dans l'avis 8 de la commission des moyens du 3 avril (nouveau tarif : 1 330 € au lieu de 1325 €).
- Mise à jour du tarif du CMI en Technologies quantiques : les étudiants étant préalablement inscrits dans une formation licence ou master, un droit spécifique de 180 € est demandé pour la préparation de ce Coursus Master en Ingénierie (CMI).
- Augmentation du tarif d'un DIU « Les 1000 premiers jours et les déterminants de la santé (DIU) » pour qu'il soit similaire à celui des autres universités partenaires du DIU (nouveau tarif : 1 900 € au lieu de 1 650 €).
- Suppression du tarif réduit de la VAE dans le cadre de l'harmonisation avec les plateformes France VAE et MonCompteFormation.

Proposition de délibération soumise à la commission :

Validation de la tarification de la campagne 2026-2030 des DU-DIU-AU et mise à jour du document unique de tarification de l'offre de formation continue de l'université de Tours 2026-2027.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

						Formation continue		Formation initiale	
		INTITULE DU DIPLOME (groupes spécifiques)	UFR	Gestion	FI/FC	Tarifs annuels			
						Tarif normal		Tarif réduit	
DU	C01	Etudes Françaises (DUEF A1 à C1)	CUEFEE	UFR	FI/FC	semest. : 2 070 € année : 3 210 €		semest. : 178 € année : 178 €	Etudiant classique semest.: 1 430 € année : 2 680 € Etudiant en exil semest.: 1 030 € année : 2 230 € Etudiant échange semest.: 1 230 € année : 2 630 €
DU	C02	Passerelle	CUEFEE	UFR	FI	sans objet	sans objet	semest. : 178 € année : 178 €	Etudiants en exil : semest. : 1030 € année : 2230 €
DIU	FC01	Innovations en biotechnologies pour la santé (innovation in health biotech)	ST	FC	FI/FC	2 025 €		178 €	1 000 €
DIU	FC02	Autisme et troubles du neuro-développement : à tous les âges de la vie	Méd	FC	FI/FC	1 950 €		178 €	450 €
DU	FC03	Bégaïement et bredouillement, approches actuelles	Méd	FC	FC	1 800 €			
DIU	FC04	Coordination en gériontologie	Méd	FC	FC	1 950 €			
DIU	FC05	Échographie d'acquisition (EA)	Méd	FC	FC	1 170 €	900 €		
DIU	FC06	Échographie en gynécologie obstétrique	Méd	FC	FI/FC	1 660 €		178 €	550 €
DIU	FC07	Échographie et techniques ultrasonores (ETUS) option échographie de spécialité 1 : 4 modules au choix option échographie générale : 1 module	Méd	FC	FI/FC	1 170 €	900 €	178 €	450 €
DIU	FC08	Échographie pour les chirurgiens du membre supérieur	Méd	FC	FI/FC	1 320 €		254 €	300 €
DIU	FC09	Échographie pour les chirurgiens et les traumatologues du sport du membre inférieur	Méd	FC	FI/FC	1 320 €		254 €	400 €
DU	FC10	Éducation pour la santé et éducation thérapeutique	Méd	FC	FI/FC	2 130 €	1 060 €	178 €	800 €
DU	FC11	Entretien motivationnel dans le soin	Méd	FC	FI/FC	1 450 €		178 €	350 €
DIU	FC12	Les 1000 premiers jours et les déterminants de la santé	Méd	FC	FI/FC	1 900 €		178 €	750 €
DU	FC13	Expertise psychiatrique	Méd	FC	FI/FC	1 750 €		178 €	750 €
AU	FC14	Formation à la simulation en santé	Méd	FC	FI/FC	1 250 €	730 €	178 €	400 €
DU	FC15	Francophone - prévention-réadaptation cardiovasculaire - cardiologie du sport	Méd	FC	FI/FC	1 660 €		178 €	800 €
DU	FC16	Hypnose en santé	Méd	FC	FC	1 555 €			
DU	FC17	Initiation à la réflexion éthique dans les pratiques de soins et d'accompagnement	Méd	FC	FI/FC	1 560 €	880 €	178 €	680 €
DU	FC18	Les maladies du neurone moteur	Méd	FC	FC	1 300 €			
DIU	FC19	Médecine de la personne âgée	Méd	FC	FC	1 760 €			
DIU	FC20	Médecine manuelle et ostéopathie médicale	Méd	FC	FI/FC	2 000 €		178 €	350 €
DIU	FC21	Neurologie nucléaire diagnostique et thérapeutique	Méd	FC	FI/FC	1 570 €		178 €	530 €
DIU	FC22	Nutrition, alimentation-santé	Méd	FC	FI/FC	1 760 €	1 040 €	178 €	338 €
DIU	FC23	Pathologie de la muqueuse buccale	Méd	FC	FI/FC	1 510 €		254 €	460 €
DIU	FC24	Pédagogie en santé	Méd	FC	FC	1 600 €			
DIU	FC25	Perturbateurs endocriniens et 1000 premiers jours	Méd	FC	FC	850 €			
DIU	FC26	Physiologie, médecine et traumatologie du sport	Méd	FC	FI/FC	1 560 €		178 €	500 €
DIU	FC27	Prévention et gestion des risques infectieux en établissement de santé et établissements médico-sociaux	Méd	FC	1 an FI/FC 2ans FC	1 an 1180 € 2 ans année 1 : 1180 € année 2 : 870 €	1 an 880 € 2 ans année 1 : 880 année 2 : 680 €	1 an 178 €	1 an 300 €

						Formation continue		Formation initiale		
		INTITULE DU DIPLOME (groupes spécifiques)	UFR	Gestion	FI/FC	Tarifs annuels				
						Tarif normal		Tarif réduit	FI droits de base	FI droits spécifiques
DIU	FC28	Prise en charge des addictions : généralités, spécificités du trouble de l'usage de l'alcool	Méd	FC	FI/FC	1 700 €		950 €	178 €	600 €
DU	FC29	Psychiatrie générale	Méd	FC	FC	année 1 : 2787 année 2 : 2787 année 3 : 2786				
DIU	FC30	Psychopathologie de la personne âgée du Grand Ouest	Méd	FC	FI/FC	1 800 €		770 €	178 €	725 €
DIU	FC31	Réadaptation et éducation thérapeutique dans les pathologies cardiovasculaires	Méd	FC	FI/FC	1 760 €			178 €	350 €
DIU	FC32	Réadaptation respiratoire du Grand Ouest	Méd	FC	FI/FC	2 250 €			178 €	370 €
DU	FC33	Santé sexuelle	Méd	FC	FC	1 800 €				
DIU	FC34	Simulation en sciences de la santé	Méd	FC	FI/FC	2 075 €			178 €	860 €
DU	FC35	Soins continus	Méd	FC	FI/FC	2 380 €		980 €	178 €	805 €
DIU	FC36	Soins infirmiers en réanimation médicale	Méd	FC	FC	1 220 €		880 €		
DIU	FC37	Soins palliatifs et accompagnement	Méd	FC	FI/FC	1 550 €		560 €	178 €	385 €
DIU	FC38	Tabacologie et aide au sevrage tabagique	Méd	FC	FI/FC	1 700 €			178 €	400 €
DIU	FC39	Troubles du comportement alimentaire	Méd	FC	FI/FC	1 700 €			254 €	807 €
DIU	FC40	Troubles du spectre de l'autisme de l'adulte (TSA) : aspects médicaux et scientifiques	Méd	FC	FI/FC	1 350 €			178 €	830 €
DIU	FC41	Dermatologie des muqueuses anogénitales	Méd	FC	FI/FC	1 800 €			178 €	722 €
DIU	FC42	Pratique clinique avancées de l'appareil locomoteur : initiation aux thérapies manuelles	Méd	FC	FI/FC	1 450 €			178 €	485 €
DU	FC43	Pathologies neurodégénératives à expression cognitive : du raisonnement diagnostique à la prise en charge	Méd	FC	FI/FC	1 100 €			178 €	550 €
DIU	FC44	Cardiologie pédiatrique et congénitale	Méd	FC	FI/FC	1 200 €			178 €	350 €
DU	FC45	Violences sexuelles et psychotrauma	ASH	FC	FI/FC	1 350 €		940 €	178 €	570 €
DU	FC46	Histoires de vie en recherche et formation (HIVIRF) Approche expérientielle, recherche biographique	ASH	FC	FC	2 900 €		1 450 €		
DU	FC47	La musique et le tout-petit, la musique et l'enfant en situation de handicap	ASH	FC	FI/FC	1 970 €		880 €	178 €	575 €
DU	FC48	Pair-aidance croisée : théories et pratiques situées	ASH	FC	FC	1 560 €		880 €		
DU	FC51	Case management et parcours complexes	ASH	FC	FC	2 150 €		1 000 €		
DU	FC52	Manager inclusif et QVCT (qualité de vie, conditions de travail)	IAE	FC	FC	1 950 €				
DU	FC53	Médiation et gestion des conflits	DESS	FC	FC	3 940 €				
DU	FC54	Psychocriminologie	DESS	FC	FI/FC	1 700 €			178 €	200 €
DU	FC55	Orthopédie dento-maxillo-faciale	Odonto	FC	FC	14 000 €				
DU	FC56	Aptitude professionnelle en médecine bucco-dentaire	Odonto	FC	FC	3 000 €				
DU	FC57	Nutrition santé à l'officine : fondamentaux et bonnes pratiques pour les équipes officinales	Pharma	FC	FC	850 €				
DU	FC58	Pratiquer la pharmacie clinique à l'officine et à l'hôpital - la communication entre professionnels et avec les patients	Pharma	FC	FI/FC	1 250 €			178 €	625 €
DIU	G01	Étudiant entrepreneur (D2E)	IAE	UFR	FI/FC	1 950 €			178 €	
DU	I01	Comptabilité et gestion	IUT	UFR	FI/FC	1 an : 7800 € 1 an allégé : 4520 € 2 ans année 1 : 4500 € 2 ans année 2 : 4200 € UE1 1 200 € UE2 1 200 € UE3 1 270 € UE4 1 200 € UE5 750 € UE6 1 200 € UE7 1 500 € UE8 1 500 €		1 an : 3 900 € 1 an allégé : 2 260 € 2 ans année 1 : 2 250€ 2 ans année 2 : 2 100€	178 €	1 an : 3 900 € 1 an allégé : 2 260 € 2 ans année 1 : 2 250€ 2 ans année 2 : 2 100€
DU	I02	Journalisme web multimédia	IUT	UFR	FC	4900 € UE1 1 900 € UE2 1 700 € UE3 1 900 €				
DIU	M01	Antibiologie et autres traitements anti-infectieux	Méd	UFR	FI/FC	1 240 €		970 €	178 €	560 €
DIU	M02	Arthroscopie	Méd	UFR	FI/FC	1 090 €			178 €	350 €
DIU	M04	Formation avancée en chirurgie de la main	Méd	UFR	FI/FC	1 015 €		850 €	178 €	450 €
DIU	M05	Chirurgie de l'épaule et du coude	Méd	UFR	FI/FC	1 030 €			178 €	400 €

						Formation continue		Formation initiale	
		INTITULE DU DIPLOME (groupes spécifiques)	UFR	Gestion	FI/FC	Tarifs annuels			
						Tarif normal		Tarif réduit	FI droits de base
DIU	M06	Chirurgie du rachis	Méd	UFR	FI/FC	1 700 €		254 €	457 €
DIU	M07	Chirurgie mini-invasive	Méd	UFR	FI/FC	2 070 €		178 €	1 500 €
AU	M08	Échocardiographie	Méd	UFR	FI/FC	1 070 €	790 €	178 €	350 €
DIU	M09	Échocardiographie et imagerie cardiovasculaire	Méd	UFR	FI/FC	1 070 €	790 €	178 €	350 €
DIU	M10	Gynécologie-obstétrique pour le médecin généraliste	Méd	UFR	FI/FC	1 620 €	1 215 €	178 €	360 €
DIU	M11	Hématologie biologique	Méd	UFR	FI/FC	1 550 €	1 270 €	178 €	300 €
DIU	M12	Hypertension et complications cardio-rénales, approche basée sur cas cliniques (e-learning)	Méd	UFR	FI/FC	1 180 €		178 €	440 €
DIU	M13	Hypertension artérielle facteur de risque cardiovasculaire et rénal	Méd	UFR	FI/FC	1 180 €		178 €	440 €
DIU	M14	Imagerie néphro-urologique morphologique, fonctionnelle et interventionnelle	Méd	UFR	FI/FC	1 230 €		178 €	510 €
DIU	M15	Immunopathologie	Méd	UFR	FI/FC	1 420 €	700 €	178 €	350 €
DIU	M16	Médecine et biologie de la reproduction	Méd	UFR	FI/FC	1 400 €		178 €	382 €
DU	M17	Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée	Méd	UFR	FI/FC	3 810 €	3 530 €	178 €	1 330 €
DIU	M18	Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires	Méd	UFR	FI/FC	2 000 €	950 €	178 €	830 €
DIU	M19	Recherche clinique	Méd	UFR	FI/FC	1 490 €	1 420 €	178 €	750 €
DIU	M20	Réhabilitation de l'audition	Méd	UFR	FI/FC	1 070 €	790 €	178 €	400 €
DIU	M22	Sénologie et pathologie mammaire et cancérologie pelvienne	Méd	UFR	FI	1 300 €		178 €	272 €
DIU	M23	Le sommeil et sa pathologie	Méd	UFR	FI/FC	année 1 : 900 € année 2 : 500 €		178 €	année 1 : 400 € année 2 : 110 €
DIU	M24	Surface oculaire	Méd	UFR	FI/FC	870 €	680 €	178 €	350 €
DIU	M25	Techniques ultra-soniques en anesthésie réanimation (TUSAR) / module cardiovasculaire - Région Ouest	Méd	UFR	FI/FC	1 520 €	1 240 €	178 €	650 €
DIU	M26	Transplantation d'organes	Méd	UFR	FI/FC	980 €	700 €	178 €	300 €
CU	O01	Entrepreneuriat, innovation et stratégie	MOIP	MOIP	FI	Coût pris en charge par Pépîte Centre Val de Loire			
DU	S01	CMI en Technologies quantiques	ST	UFR	FI				180 €
DU	A01	Musicien intervenant	ASH	UFR	FI/FC	année 1 : 1 035 € année 2 : 1 035 € année 3 : 1 035 €	année 1 : 425 € année 2 : 425 € année 3 : 425 €	178 €	
DU	FC49	Syndromes post-réanimation - PICS	Méd	FC	FC	1 450 €			
AU	FC50	Perfectionnement en radiologie interventionnelle : théorie et pratique	Méd	FC	FC	1 200 €			
DU	FC59	Ingénierie technique en simulation en santé	Méd	FC	FC	1 400 €			
DU	I04	Préparation linguistique et scientifique pour l'insertion universitaire (PLSIU) - programme SFERE	IUT T	UFR	FI	La formation est financée à 100% dans le cadre de la convention SFERE			
DU	I03	Préparation linguistique et scientifique pour l'insertion universitaire (PLSIU) - programme SFERE	IUT B	UFR	FI	La formation est financée à 100% dans le cadre de la convention SFERE			

**Document unique de tarification
de l'offre de formation continue de l'université de Tours
2026-2027**

Ce document a vocation à rassembler l'ensemble des tarifs de formation continue de l'université de Tours 2026-2027, quelle que soit la structure gestionnaire. Ce document pourra être amendé en cours d'année, à l'initiative des responsables pédagogiques ou des composantes ou de la FOCAL, en fonction du calendrier de la commission des moyens.

L'offre de formation continue de l'université de Tours est composée :

- de DU-DIU, gérés par la FOCAL,
- de DU-DIU gérés par le SeFCA de l'IUT de Tours,
- de DU-DIU, gérés directement par les composantes,
- de Masters en "groupe spécifique",
- de toute l'offre de formation accréditée par le MESRE, accessibles "en formation continue en insertion",
- de formations non diplômantes,
- de formations en distanciel en partenariat avec d'autres universités (DAEU Sonate, Digital FCU, NumeriSup),
- de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Lors de la **campagne d'habilitation des DU-DIU 2026-2030** (CFVU du 19/03/2026), le montant des tarifs des DU-DIU ont déjà fait l'objet de précédentes délibérations :

- délibération n°2026-22 du Conseil d'Administration du 13 avril 2026
 - AD6 - DU-DIU gérés par la FOCAL
 - AD7 - DU -DIU gérés par l'IUT de Tours
 - AD8 - DU-DIU gérés par l'UFR Médecine
 - AD0 - DU-DIU gérés par le CUEFEE
- délibération n°2026-38 du Conseil d'Administration du 11 mai 2026
 - AD5 - DU-DIU gérés par l'IAE

Outre les tarifs de DU-DIU, ce document rassemble également les tarifs des **autres types de formation continue** (Master en groupe spécifique, formations en insertion, formations non diplômantes, formations en distanciel en partenariat, VAE).

Dans les cas de DU-DIU ouverts à la formation initiale, ce document ne comprend pas le montant des droits spécifiques de ces DU-DIU en formation initiale.

Nouveautés de cette version par rapport à la version précédente (délibération n°2026-45 du Conseil d'administration du 15 juin 2026)

3 nouveaux DU, rattachés à l'UFR Médecine et gérés par la FOCAL

- Ingénierie technique en simulation en santé (DU)
- Perfectionnement en radiologie interventionnelle : théorie et pratique (AU)
- Syndromes Post-Réanimation (PICS) (DU)

Augmentation du tarif d'un DIU pour qu'il soit similaire à celui des autres universités partenaires du DIU

- Les 1000 premiers jours et les déterminants de la santé (DIU)

1 renouvellement du DU Musicien Intervenant, rattaché à l'UFR ASH et géré par l'UFR ASH

Suppression du tarif réduit de la VAE (à cause des plateformes France VAE et MonCompteFormation)

Formations gérées par la FOCAL

UFR Médecine

FORMATIONS	DU / DIU / AU	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL FC	TARIF REDUIT FC
Capacités, AU, DU, DIU					
Autisme et Troubles du NeuroDéveloppement : à tous les âges de la vie - DIU	DIU	SCFC	120h	1 950 €	-
Bégaïement et bredouillement, approches actuelles - DU	DU	SCFC	100 h	1 800 €	-
Cardiologie pédiatrique et congénitale - DIU	DIU	SCFC	95h	1 200 €	-
Coordination en gériatrie - DIU	DIU	SCFC	131h	1 950 €	-
Dermatologie des muqueuses anogénitales - DIU	DIU	SCFC	100h	1 800 €	-
Échographie d'acquisition - DIU	DIU	SCFC	variable	1 170 €	900 €
Echographie et techniques ultra-sonores - DIU	DIU	SCFC	variable	1 170 €	900 €
Echographie en gynécologie obstétrique - DIU	DIU	SCFC	100 h	1 660 €	-
Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur - DIU	DIU	SCFC	36 h	1 320 €	-
Echographie pour les chirurgiens et les traumatologues du sport du membre inférieur - DIU	DIU	SCFC	56 h	1 320 €	-
Education pour la santé et Education thérapeutique - DU	DU	SCFC	144 h	2 130 €	1 060 €
Entretien motivationnel dans le soin - DU	DU	SCFC	58 h	1 450 €	-
Expertise Psychiatrique - DU	DU	SCFC	72 h	1 750 €	-
Formation à la simulation en santé - AU	AU	SCFC	35 h	1 250 €	730 €
Francophone Prévention-réadaptation cardiovasculaires cardiologie du sport en Tunisie - DU	DU	SCFC	71 h	1 660 €	-
Hypnose en santé - DU (formation sur 2 ans)	DU	SCFC	126 h	1555€/an	-
Ingénierie technique en simulation en santé	DU	SCFC	37 h	1 400 €	-
Initiation à la réflexion éthique dans les pratiques de soins et d'accompagnement - DU	DU	SCFC	96 h	1 560 €	880 €
Les 1000 premiers jours et les déterminants de la santé - DIU	DIU	SCFC	89h	1 900 €	-
Les maladies du neurone moteur - DU	DU	SCFC	104 h	1 300 €	-
Médecine de la personne âgée - DIU	DIU	SCFC	120 h	1 760 €	-
Médecine Manuelle et ostéopathie médicale - DIU	DIU	SCFC	196 h	2 000 €	-
Neurologie nucléaire diagnostique et thérapeutique	DIU	SCFC	94h	1 570 €	-
Nutrition, alimentation - santé - DIU	DIU	SCFC	85 h	1 760 €	1 040 €
Pathologie de la muqueuse buccale - DIU	DIU	SCFC	74 h	1 510 €	-
Pathologie neurodégénératives à expression cognitive : du raisonnement diagnostique à la prise en charge - DU	DIU	SCFC	47 h	1 100 €	-
Perfectionnement en radiologie interventionnelle : théorie et pratique	AU	SCFC	42 h	1 200 €	-
Perturbateurs endocriniens et 1 000 premiers jours - DIU	DIU	SCFC	32h	850 €	-
Pédagogie en santé - DIU	DIU	SCFC	77 h	1 600 €	-
Physiologie, médecine et traumatologie du sport - DIU	DIU	SCFC	70 h	1 560 €	-
Pratique clinique avancés de l'appareil locomoteur : initiation aux thérapies manuelles - DIU	DIU	SCFC	189 h	1 450 €	-
Prévention et gestion des risques infectieux en établissement de santé et établissement médico-sociaux - 1ère année	DIU	SCFC	95 h	1 180 €	880 €
Prévention et gestion des risques infectieux en établissement de santé et établissement médico-sociaux (infirmiers, techniciens - 2ème année - DIU)	DIU	SCFC	50 h	870 €	680 €
Prise en charge des addictions : généralités, spécificités du trouble de l'usage de l'alcool - DIU	DIU	SCFC	93h	1 700 €	-
Psychiatrie générale - DU (formation sur 3 ans)	DU	SCFC	217 h	8 360 €	-
Psychopathologie de la personne âgée du grand ouest - DIU	DIU	SCFC	77 h	1 800 €	-
Réadaptation et éducation thérapeutique dans les pathologies cardiovasculaires - DIU	DIU	SCFC	99 h	1 760 €	-
Réadaptation respiratoire du Grand Ouest - DIU	DIU	SCFC	117 h	2 250 €	-
Santé sexuelle - DU	DU	SCFC	107 h	1 800 €	-
Simulation en sciences de la santé - DIU	DIU	SCFC	105 h	2 075 €	-
Soins infirmiers en réanimation médicale - DIU	DIU	SCFC	69 h	1 220 €	880 €
Soins continus - DU (1ère année du DIU Soins Palliatifs et d'Accompagnement)	DU	SCFC	129 h	2 380 €	980 €
Soins palliatifs et d'accompagnement - DIU (1 an, après avoir validé le DU Soins continus)	DIU	SCFC	91 h	1 550 €	560 €
Syndromes Post-Réanimation (PICS)	DU	SCFC	62 h	1 450 €	-
Tabacologie et aide au sevrage tabagique - DIU	DIU	SCFC	66 h	1 700 €	-
Troubles du comportement alimentaire - DIU	DIU	SCFC	88 h	1 700 €	-
Troubles du spectre de l'autisme chez l'adulte - aspects médicaux et scientifiques - DIU	DIU	SCFC	108 h	1 350 €	-

Diplôme d'Etat

Diplôme d'Etat avec grade de Master - Infirmier Pratique Avancée (DE-IPA) (1ère année)		SCFC	469 h	5 000 €	-
Diplôme d'Etat avec grade de Master - Infirmier Pratique Avancée (DE-IPA) (2e année)		SCFC	469 h	5 500 €	-

Formations non diplômantes

Accompagnement des personnes autistes : 3 jours		SCFC	23 h	880 €	-
Echelle des Particularités Sensori-psychomotrices dans l'autisme (EPSA)		SCFC			
Compréhension des concepts et illustrations cliniques : 2 jours			14 h	680 €	-
Maîtrise et mise en pratique de l'outil : 1 jour			7 h	340 €	-
S'approprier les principes de l'accompagnement professionnel selon la méthode IPS		SCFC	21 h	800 €	-
Thérapie d'échange et de développement (TED)		SCFC			
Initiation théorique : 2 jours			14 h	680 €	-
Formation à la pratique : 1 jour			7 h	340 €	-
Formation spécifique des personnes pratiquant des procédures expérimentales - Module de base appliquant		SCFC	21 h	600 €	-
Formation spécifique des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales - Module de base concepteur		SCFC	26 h	760 €	-
Formation réglementaire des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales - Module Rongeurs lapins		SCFC	33 h	1 400 €	-

Formations gérées par la FOCAL				
UFR Pharmacie				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Capacités, AU, DU, DIU				
Nutrition santé à l'officine	SCFC	30 h	850 €	-
Pratiquer la pharmacie clinique à l'officine et à l'hôpital - Communication interprofessionnelle et relation patient - DU	SCFC	69 h	1 250 €	600 €

Formations gérées par la FOCAL					
UFR Odontologie					
Formations		GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL FC	TARIF REDUIT FC
Capacités, AU, DU, DIU					
Aptitude professionnelle en médecine bucco dentaire - DU	DU	SCFC	30 h	3 000 €	-
Orthopédie dento-faciale - DU (formation sur 2 ans)	DU	SCFC	331 h	14 000 €	-

pas accès à la
commission
d'aide

Formations gérées par la FOCAL

UFR ASH

FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT FC
Diplôme d'Université				
Case Management et parcours complexes (CAPCO) - DU	SCFC	115 h	2 150 €	1 000 €
Violences sexuelles et psychotrauma - DU	SCFC	70 h	1 350 €	940 €
Histoire de vie en recherche et formation (DU HIRVIF) : approche expérientielle, recherche bibliographique - DU	SCFC	168 h	2 900 €	1 450 €
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU	SCFC	126 h	1 970 €	880 €
Pair-aidance croisée : théories et pratiques situées	SCFC	84 h	1 560 €	880 €

pas accès à la
commission
d'aide

Masters en groupe spécifique				
Master 2 - Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)	SCFC	300 h	6 210 €	3 210 €
Master 2 - Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en Formation (IFAC)	SCFC	300 h	6 210 €	3 210 €

pas accès à la
commission
d'aide

Formations gérées par la FOCAL				
UFR DESS				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Diplôme d'Université				
Médiation et gestion des conflits - DU	SCFC	175 h	3 940 €	
Psychocriminologie - DU	SCFC	85 h	1 700 €	-

suppression du TR et
accès à la
commission d'aide

Formations gérées par la FOCAL				
IAE				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF FC	TARIF REDUIT
Diplôme d'Université				
Manager inclusif et qualité de vie, conditions de travail - DU		91 h	1 950 €	-

suppression du TR et
accès à la
commission d'aide

Masters en groupe spécifique				
Master 2 - Management des PME et entrepreneuriat	SCFC	399 h	7 950 €	5 600 €
Master 2 - Management de la qualité et des projets	SCFC	435 h	7 950 €	5 600 €
Master 2 - Management stratégique des entreprises	SCFC	392 h	7 950 €	5 600 €

pas accès à la
commission d'aide

Formations gérées par la FOCAL

UFR Sciences et Techniques

FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Diplôme d'Université				
Innovation en biotechnologie pour la santé - DIU	SCFC	108 h	2 025 €	

DAEU				
DAEU B - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option B (scientifique)	SCFC	300 h	1 350 €	550 €
A partir de la seconde année, inscription possible par matière				
- 1 matière (entre 60 et 90h, selon la matière)	SCFC		480 €	280 €
- 2 matières	SCFC		780 €	390 €
- 3 matières	SCFC		1 080 €	480 €
DAEU - Personnel de l'université	SCFC	300 h	550 €	

pas accès à la
commission
d'aide

Formations gérées par la FOCAL				
UFR Lettres et Langues				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
DAEU				
DAEU A - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option A (littéraire)	SCFC	300 h	1 350 €	550 €
A partir de la seconde année, inscription possible par matière				
- 1 matière (entre 60 et 90h, selon la matière)	SCFC		480 €	280 €
- 2 matières	SCFC		780 €	390 €
- 3 matières	SCFC		1 080 €	480 €
DAEU - Personnel de l'université	SCFC	300 h	550 €	
Formation non diplômante				
Littérature pour la jeunesse : initiation à l'analyse d'albums pour enfants (FOAD)	SCFC		450 €	

pas accès à la
commission
d'aide

Formations gérées par la FOCAL

CESR

FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Formation non diplômante				
Initiation à l'encodage XML-TEI des textes patrimoniaux	SCFC	21 h		
- établissement public et Pôle emploi (AIF)			730 €	
- personnel université de Tours			380 €	

Tarifs de formation continue des formations

"en insertion"

(formations destinées aux étudiants,
pouvant accueillir des stagiaires de formation continue)

Type de la formation	TARIF annuel
BUT et LP dans secteur tertiaire	
1ère et 2e année	4 500 €
3e année	5 500 €
BUT et LP dans secteur secondaire	
1ère et 2e année	5 000 €
3e année	6 000 €
Licence générale dont santé (médecine, pharma, sage-femme)	
1ère et 2e année	2 570 €
3e année	3 600 €
Master dans secteur tertiaire et études de santé (médecine, pharma, sage-femme)	
1ère année	4 500 €
2e année	5 500 €
Master dans secteur secondaire	
1ère année	5 000 €
2e année	6 000 €
Diplôme d'ingénieur	22€/h
Doctorat	1 450 €
Capacités d'orthophonie (durée de la formation : 5 ans)	3 158 €
Capacités d'orthoptie (durée de la formation : 3 ans)	2 950 €
PREPARATION AUX CONCOURS	
Préparation aux concours du CAPES	1 310 €
Préparation de l'agrégation externe	1 310 €
INSCRIPTION AUX MODULES	
Frais forfaitaires	260 €
+ Taux horaire Insertion	
+ Taux horaire Titres d'ingénieurs	
+ Taux horaire groupes spécifiques	
Réinscription et montant minimum	
Réinscription sans heure de formation, hors cas de force majeure	280 €
Montant minimum de facturation	280 €
Tarif pour les personnels de l'Université de Tours, dans le cadre d'un Congé de formation professionnelle (CFP), une période de préparation au reclassement ou un congé de transition professionnelle	
Formation en insertion FI	320 €
Formation en groupe spécifique FC	25% du tarif réduit de la formation (+ coût du séminaire pédagogique, le cas échéant)

Il est rappelé que, dans le cas d'un CFP, l'employeur ne prend pas en charge les frais de formation.

CESR : tertiaire
 EPU : secondaire
 IAE : tertiaire
 IUT de Blois : selon le département
 IUT de Tours : selon le département
 UFR ASH : tertiaire
 UFR DESS : tertiaire
 UFR Lettres et Langues : tertiaire
 UFR Médecine : secondaire
 UFR Odontologie : secondaire
 UFR Sciences Pharmaceutiques : secondaire
 UFR Sciences et Techniques : secondaire

Tous les stagiaires inscrits dans ces formations ont accès à la commission d'aide à l'inscription en formation continue

POLITIQUE TARIFAIRE DES FORMATIONS UNICAMP

Version 2 – applicable à compter du 1er septembre 2025
Validée par le Comité Stratégique du consortium Digital FCU du 16 juillet 2025

3. Conditions de réduction pour les partenaires

3.1 Universités partenaires

Les personnels salariés des 19 universités membres du consortium bénéficient d'une **réduction de 30 %** sur l'ensemble du catalogue UniCamp®.

3.2 Autres partenaires

Les adhérents d'ANSTIA, Idigai Games, UNIVPRO et France Université Numérique bénéficient d'une **réduction de 10 %** sur le catalogue.

4. Réductions entreprises et modalités Inter/Intra

4.1 Cas des formations Inter-entreprises

- Tous les stagiaires sont rattachés à une même université partenaire et à l'université « apporteuse d'affaire » (si elle est connue).
- Possibilité de remises progressives :
 - ≥ 5 stagiaires : -5 %
 - ≥ 10 stagiaires : -10 %

4.2 Cas des formations Intra-entreprises

- L'université « apporteuse de l'affaire » met en œuvre et commercialise la formation.
- Seuil minimal : **12 stagiaires** d'une même entreprise.
- Possibilité d'une remise commerciale de : -10 %

5. Modalités spécifiques de reversement (formations Intra)

Lorsqu'une université partenaire produit et commercialise une formation en **Intra** :

- Elle assure l'animation pédagogique complète.
- Elle perçoit un **reversement porté à 45 %** du chiffre d'affaires généré, couvrant l'ensemble des droits afférents à la production, selon le modèle de redevance.

1. Objectifs généraux

Le consortium Digital FCU, composé de 23 partenaires dont 19 universités, mutualise ses offres de formations courtes en ligne sous la marque UniCamp®, dans le but de proposer un catalogue lisible, de qualité, compétitif et accessible à une diversité de publics professionnels. Cette politique tarifaire actualisée vise à :

- Mieux segmenter les prix selon les caractéristiques des formations,
- S'adapter à la diversité des publics et des modalités pédagogiques,
- Soutenir l'équilibre économique du consortium et la montée en puissance de la marque UniCamp®.

2. Grille des options tarifaires

Le prix public horaire (HT) d'une formation est désormais défini selon une **grille à six niveaux (T1 à T6)**, en fonction de critères objectifs :

Option	Prix horaire	Caractéristiques principales
T1	15 €	Prix d'appel, public large, très peu ou pas de classe virtuelle synchrone (<5 %), réalisation standard
T2	25 €	Public large (avec ou sans prérequis), faible présence synchrone (5-10 %), réalisation standard
T3	35 €	Public large, intensité synchrone moyenne (10-15 %), réalisation standard
T4	45 €	Public ciblé (pré-requis ou niche), intensité synchrone moyenne à forte (15-30 %), réalisation avancée
T5	55 €	Formation de haut niveau, forte intensité synchrone (30-50 %), forte variété d'activités, gamification, interactivité
T6	75 €	Haut niveau, très forte intensité synchrone (>50 %), haut niveau de réalisation (gamification, scénarisation avancée)

L'université productrice propose une option tarifaire sur la base de ces critères, soumise à validation en Comité de Pilotage. Les seuils de rentabilité sont fixés en lien avec l'option retenue et le coût complet de production.

6. Principes de pilotage économique

- L'outil de calcul des seuils de rentabilité est mis à disposition de tous les partenaires.
- Les coûts horaires moyens de référence restent déterminés selon la méthode de calcul à coût complet P2CA en prenant la moyenne des données transmises par les établissements partenaires.
- L'évaluation de l'option tarifaire repose sur des critères pédagogiques objectivables et sur des critères économiques : niveau de réalisation, intensité synchrone, public cible, gamification, prix de marché,

Souple et évolutive, cette politique sera révisée au besoin par le Comité Stratégique afin de suivre les évolutions du marché, des usages et des attentes des acteurs de la formation professionnelle.



POLITIQUE TARIFAIRE V2

Document transmis aux universités partenaires du consortium pour approbation dans les instances
Suite à l'approbation par le Comité stratégique du consortium le 22/04/2026
Avril 2026

1. PARCOURS DE FORMATION

Le dispositif NumériSup vise à accompagner les stagiaires dans l'acquisition de compétences numériques correspondant aux niveaux avancés du référentiel Pix (niveaux 5 et 6), couvrant notamment la gestion de projet numérique, la cybersécurité, la collaboration en ligne, l'analyse de données et les compétences transversales associées.

Afin de répondre à la diversité des besoins et des contraintes des apprenants et des organisations, l'offre est désormais structurée en deux parcours distincts :

Parcours intensif

Ce parcours propose un accompagnement renforcé, incluant un suivi pédagogique, des temps d'interaction avec des tuteurs ou experts, ainsi qu'un encadrement structuré favorisant la réussite et l'engagement dans la durée.

Parcours autonome

Ce parcours repose sur une logique d'apprentissage en autonomie, permettant aux apprenants de progresser à leur rythme, avec un accès aux contenus pédagogiques et aux ressources nécessaires, sans accompagnement renforcé.

En complément, l'offre est également accessible de manière modulaire, permettant l'achat de modules de formation à l'unité, ainsi que le passage de la certification indépendamment du suivi d'un parcours complet.

Le dispositif s'adresse principalement à :

- des salariés en poste souhaitant développer ou certifier leurs compétences numériques ;
- des agents publics dans le cadre de plans de formation ;
- des demandeurs d'emploi en reconversion ou en montée en compétences ;
- des organisations publiques ou privées souhaitant former leurs équipes.

2. PRIX DE VENTE

L'ensemble des tarifs indiqués ci-dessous s'entendent nets de taxes.

2.1 Parcours complets

Parcours intensif : 1900 €

Inclut l'ensemble des contenus de formation, l'accompagnement pédagogique renforcé et le passage de la certification Pix.

Parcours autonome : 1200 €

Inclut l'accès aux contenus de formation en autonomie ainsi que le passage de la certification Pix.

2.2 Modules à l'unité

Prix unitaire d'un module : 190 €

L'achat de modules permet une montée en compétences ciblée. Les modules peuvent être suivis indépendamment d'un parcours complet.

2.3 Certification seule

Passage de la certification Pix : 60 €

Ce tarif s'applique aux candidats souhaitant uniquement se présenter à la certification, sans suivre un parcours complet ou des modules.

3. REDUCTIONS ACCORDEES AUX ENTREPRISES

Les conditions de réduction sont inchangées et s'appliquent à l'ensemble des dispositifs (parcours intensif, parcours autonome, modules, certification seule) :

- 5 % de réduction à partir de 5 stagiaires inscrits d'une même entreprise ;
- 10 % de réduction à partir de 10 stagiaires inscrits d'une même entreprise.

Ces réductions s'appliquent sur le prix public de vente.

4. PRINCIPES GENERAUX

- La politique tarifaire vise à garantir un équilibre entre accessibilité des formations et soutenabilité économique du dispositif.
- Elle permet une flexibilité d'accès via une offre modulaire et progressive.
- Elle favorise le développement d'une offre nationale cohérente, lisible et compétitive sur le marché de la formation professionnelle.



Contrat de consortium SONATE

Relevé de décisions du Comité de pilotage du consortium SONATE

A distance le 2 octobre 2025

Validation des droits de formation DAEU SONATE pour année universitaire 2026-27 : adopté à l'unanimité des présents

Inscriptions DAEU complet : Financements individuels et CPF

Droits de formation: 1270 € (s'ajoutent les droits d'usagers licence, 178 € en 2025-26)

Tarifs libres pour les financements avec financeurs (région, employeurs, mission locale...)

Inscriptions DAEU Modulaire (sur plusieurs sessions)

1 matière obligatoire 400 €

1 matière optionnelle 200 €

Réinscriptions redoublants DAEU Sonate

1) sans tutorat limité à 3 matières

Matière obligatoire - 100 €

Matière optionnelle - 50 €

2) avec tutorat complet - 600 €

1 matière obligatoire - 300 €

1 matière optionnelle - 150 €

Réinscription partielle à concurrence d'un maximum de 600 €

Inscriptions Remise à niveau DAEU Sonate (étudiants possédant un diplôme de Niveau IV)

3) Auditeur Libre (accès aux cours uniquement, sans tutorat et sans passage d'examens)

Matière obligatoire ou optionnelle - 100 €

4) Remise à Niveau – RAN (accès aux cours, tutorat, passage d'examens sans validation du diplôme au DAEU)

Matière obligatoire - 400 €

Matière optionnelle - 200 €

Joel Oudinet – Président du COPIL SONATE

Le 2 octobre 2025

Formations gérées par la FOCAL

VAE

VAE (dont IUT de Tours et IUT de Blois)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Dossier de recevabilité (livret 1)		90 €	90 €
- Jury et accompagnement (20h)			
DUT, BUT, Licence et Licence pro Master Titre d'ingénieur		3 500 €	2 500 €
DUMI (RNCP41348)		1 740 €	1 140 €
- Jury sans accompagnement			
DUT, BUT, Licence et Licence pro Master		2 500 €	1 500 €
Si validation partielle - 2ème passage devant jury et inscription en formation			
- Forfait stagiaire		350 €	350 €
+ coût proportionnel à la durée de la formation		taux horaire de la formation	

pas accès à la
commission
d'aide

La réglementation impose désormais une tarification horaire de l'accompagnement, à la place d'une tarification forfaitaire.

Accompagnement individuel	6 h	91 €/h	
Accompagnement collectif	13 h	40 €/h	
Accompagnement post-jury	1 h	24 €/h	

UFR Médecine

DU-DIU-AU gérées par la composante

FORMATIONS		GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL FC	TARIF REDUIT FC
Capacités, AU, DU, DIU					
Autres capacités en Médecine (addictologie, allergologie)		UFR	variable	1050€/an	-
Antibiologie et autres traitements anti-infectieux - DIU (une année sur deux)	DIU	UFR	76 h	1 290 €	1 010 €
Arthroscopie - DIU	DIU	UFR	96 h	1 090 €	-
Formation avancée en chirurgie de la main - DIU (formation sur deux ans)	DIU	UFR	160 h	1015€/an	850€/an
Chirurgie de l'épaule et du coude - DIU	DIU	UFR	60 h	1 030 €	-
Chirurgie du rachis - DIU	DIU	UFR	126 h	1 700 €	-
Chirurgie mini-invasive - DIU	DIU	UFR	78 h	2 070 €	-
Echocardiographie - AU	AU	UFR	56 h	1 070 €	790 €
Echocardiographie et imagerie cardio-vasculaire - DIU (formation sur deux ans)	DIU	UFR	115 h	1070€/an	790€/an
Gynécologie obstétrique pour le médecin généraliste - DIU (formation sur un an)	DIU		62 h	1 620 €	1 215 €
Hématologie biologique - DIU	DIU	UFR	84 h	1 550 €	1 270 €
Hypertension artérielle et risque cardiovasculaire et rénal - DIU en présentiel	DIU	UFR	120 h	1 180 €	
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénales : une approche basée sur cas cliniques - DIU en e-learning	DIU	UFR	104 h	1 180 €	
Imagerie nephro-urologiquemorphologique, fonctionnelle et interventionnelle - DIU	DIU	UFR	80 h	1 230 €	
Immunopathologie - DIU	DIU	UFR	103 h	1 420 €	700 €
Le sommeil et sa pathologie - DIU (formation sur 2 ans) (900€ la 1ère année + 500€ la 2e année)	DIU	UFR	104 h	1 400 €	-
Médecine et biologie de la reproduction - DIU	DIU	UFR	60h	1 400 €	-
Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée - DU	DU	UFR	87h	3 810 €	3 530 €
Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires - DIU	DIU	UFR	64h	2 000 €	950 €
Recherche clinique - DIU	DIU	UFR	56 h	1 490 €	1 420 €
Réhabilitation de l'audition - DIU	DIU	UFR	48 h	1 070 €	790 €
Sénologie et pathologie mammaire et cancérologie pelvienne - DIU	DIU	UFR	73 h	1 300 €	-
Surface oculaire - DIU	DIU	UFR	44 h	870 €	680 €
Techniques ultra-soniques en anesthésie-réanimation (TUSAR) / Module cardiovasculaire - DIU	DIU	UFR	78 h	1 520 €	1 240 €
Transplantation d'organes - DIU	DIU	UFR	60 h	980 €	700 €

IUT de Tours

DU-DIU-AU gérées par la composante

FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Diplôme d'Université				
DU Comptabilité Gestion (DUCG) en 1 an	IUT	913h	7 800 €	3 900 €
DUCG 1 an allégé (pour les diplômés de BUT GEA GC2F)	IUT	483h	4 520 €	2 260 €
DUCG en 2 ans 1ère année	IUT	472h	4 500 €	2 250 €
DUCG en 2 ans 2e année	IUT	441h	4 200 €	2 100 €
DUCG UE 1 : Droit des affaires(DCG UE 2)	IUT	108h	1 200 €	-
DUCG UE 2 : Droit fiscal (DCG UE 4)	IUT	108h	1 200 €	-
DUCG UE 3 : Comptabilité approfondie (DCG UE 10)	IUT	123h	1 270 €	-
DUCG UE 4 : Finance (DCG UE 6)	IUT	108h	1 200 €	-
DUCG UE 5 : Anglais (DCG UE 12)	IUT	70h	750 €	-
DUCG UE 6 : Droit social (DCG UE 3)	IUT	108h	1 200 €	-
DUCG UE 7 : Management (DCG UE 7)	IUT	144h	1 500 €	-
DUCG UE 8 : Contrôle de gestion (DCG UE 11)	IUT	144h	1 500 €	-
DU Journalisme web multimedia	IUT	153h	4 900 €	-
DU Journalisme web multimedia (UE1)	IUT	63h	1 900 €	-
DU Journalisme web multimedia (UE2)	IUT	36 h	1 700 €	-
DU Journalisme web multimedia (UE3)	IUT	54h	1 900 €	-

pas accès à la
commission
d'aide

CUEFEE				
formations gérées par la composante				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Diplôme d'Université				
DUEF (1 semestre)	UFR	240 h	2 070 €	-
DUEF (1 an)	UFR	480 h	3 210 €	-
Accompagnement en langues	UFR			
Frais forfaitaires		-	340 €	
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement		24 h	130 €	
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement dans le cadre d'une 2nd inscription		24 h	70 €	

suppression du
TR et accès à la
commission
d'aide

ASH				
formations gérées par la composante				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL/AN	TARIF REDUIT/AN
Diplôme d'Université				
Musicien Intervenant (DUMI) - durée de la formation : 2 ou 3 ans (RNCP 41348)	UFR	1226 h	1 035 €	425 €

IAE				
formations gérées par la composante				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Diplôme d'Université				
Diplôme d'Etablissement d'étudiant entrepreneur (D2E)	UFR	62 h	1 950 €	

Commission des moyens du 26 juin 2026

Conseil d'administration du 6 juillet 2026

Avis N°2026_48

Objet : Fixation des droits d'inscription aux formations d'ingénieurs de l'école Polytechnique de l'université de Tours – année 2026-2027

Exposé de la décision :

Depuis l'an dernier, le ministère a fait savoir aux écoles d'ingénieurs que les diplômes d'ingénieurs relevaient de la catégorie « diplôme d'établissement » et que de ce fait les droits d'inscription de ces écoles devaient être votés par le Conseil d'administration. Pour les écoles internes aux universités il revient donc au Conseil d'administration de l'université de fixer ces droits.

Cette disposition a récemment été rappelée par le ministère dans la FAQ concernant les droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires, excluant donc de fait les étudiants ingénieurs de ces droits différenciés.

Il revient donc au Conseil d'administration de l'Université de Tours de valider la proposition ci-dessous, qui reprend les droits d'inscription 2025-2026.

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Adoption pour l'année universitaire 2026 - 2027 des droits d'inscription à l'École Polytechnique de l'université de Tours, en Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP) et en Spécialité d'ingénieur :

- Droits d'inscription en PeiP : **630 €**
- Droits d'inscription en spécialité d'ingénieur : **630 €**

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité